



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire d'Albret Communauté

ENTRE

Albret Communauté

Représenté par Alain LORENZELLI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 juin 2021,

Ci-après désigné par la communauté de communes Albret Communauté

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jean-Noël CHAVANNE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Document de travail

Préambule

Article 1 - Objet du contrat

Article 2 – Ambition du territoire d’Albret Communauté

Article 3 – Les orientations stratégiques

Article 4 – Le Plan d’actions

Article 5 : Modalités d’accompagnement en ingénierie

Article 6 - Engagements des partenaires

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Article 12 - Résiliation du CRTE

Article 13 – Traitement des litiges

Annexes

Annexe 1 – Diagnostic

Annexe 2 - Orientations

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableau de synthèse du CRTE

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'Albret Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

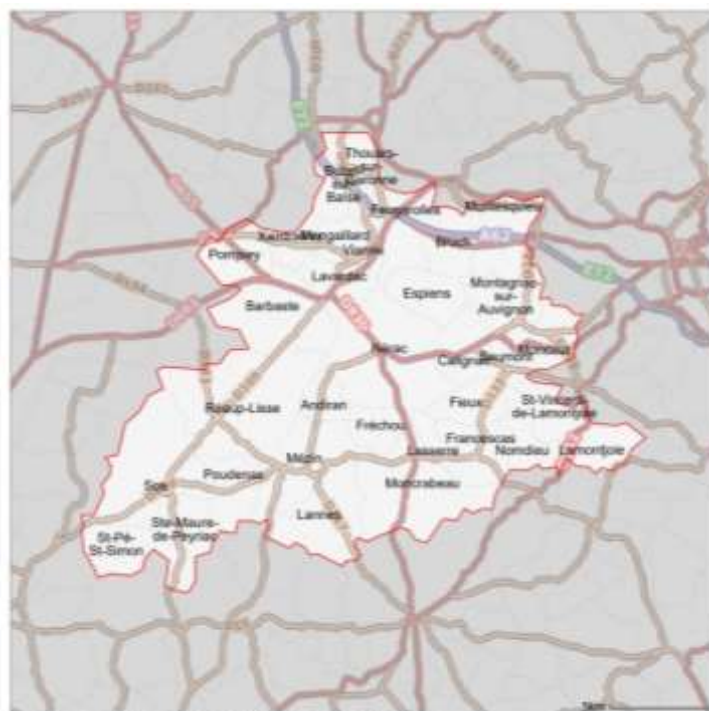
Le territoire d'Albret Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



La communauté de communes Albret Communauté est un territoire situé dans le département du Lot-et-Garonne dans la région Nouvelle Aquitaine.

Le territoire bénéficie de l'influence du pôle agenais, principalement à l'est du territoire.

Par ailleurs, l'Albret a une position stratégique puisque Nérac, le pôle central, se situe à équidistance de Bordeaux et Toulouse.



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - ©2021 Admix Proxima © IGN - Géoportal

Population, revenus et logements

Le territoire d'Albret Communauté compte 33 communes pour une population proche de 26300 habitants, une croissance démographique et une densité de population contrastées.

- Une superficie de 746 km² et une densité moyenne de 36hab/km²
- 1 commune de plus de 5000 habitants
- 5 communes de plus de 1000 habitants
- 11 communes comprises entre 500 et 1000 habitants
- 16 communes de moins de 500 habitants

Le territoire a connu une croissance démographique notable dans les années 2000, grâce à un solde migratoire positif – le solde naturel étant négatif depuis des décennies. Toutefois, **la croissance démographique s'est essouffée depuis 2010**. Elle s'élève à -0,10% de moyenne annuelle entre 2012 et 2017.

L'Albret fait face à un vieillissement important. En 2017, 35% de la population a plus de 60 ans, contre 31% en 2007. L'indice de vieillesse, sur une tendance croissante, a atteint 128% en 2015 contre 101% en Nouvelle-Aquitaine.

La médiane des revenus relevée sur Albret Communauté est près de 750€ plus faible qu'à l'échelle du département. Le territoire est marqué par un écart entre les parties est et ouest du territoire.

L'Albret présente un parc de logements en majorité ancien : en 2017, 33% des logements dataient d'avant 1919, et seulement 22% d'après 1990. Le département présente un profil nettement plus récent. **La part de logement vacants est en augmentation**, passant de 10,2% en 2007 à 13,7% en 2017. Les causes des vacances sont principalement en lien avec la baisse globale de l'activité, aux logements inadaptés à la demande (standards de confort moderne) et à la densité des centre-bourgs. La vacance concerne aussi les locaux commerciaux.

Agriculture et économie

L'agriculture est présente de manière différenciée sur l'ensemble du territoire, surtout concentrée sur la plaine de la Garonne, à l'Est et au Sud-Est de l'Albret. La surface agricole occupe près de 70% du sol. L'agriculture est bien implantée mais de manière inégale sur le territoire. L'ouest du territoire est davantage occupé par des forêts. La production est diversifiée, dominée par les grandes cultures (76% de la surface agricole et 54% des exploitations, principalement dans le sud-est du territoire). L'Albret a développé une spécialisation dans les semences : elle représente près de 20% des surfaces de cultures de semences grainières du Lot-et-Garonne. La viticulture est également une activité importante et reconnue. Majoritairement familiales, **les exploitations ont tendance à s'agrandir**. Part intégrante de l'identité de l'Albret, l'agriculture est également un **secteur économique majeur**. La catégorie socio-professionnelle des agriculteurs exploitants représente 9,2% des emplois du territoire.

Le secteur touristique est significatif, représentant 17,4% de l'activité totale du territoire. Avec 66 monuments classés, 14 sites et un secteur sauvegardé (Nérac), l'Albret est très riche en patrimoine culturel. Pour sillonner le territoire, l'itinérance douce se développe de plus en plus notamment autour de la voie verte le long du canal de Garonne, de la Scandibérique et de la Véloroute de la Baïse.

Malgré l'importance de l'agriculture et du commerce-hébergement-restauration, **l'industrie reste significative pour un territoire rural puisqu'elle rassemble 10,8 % des emplois**. La grande majorité des entreprises industrielles compte moins de 50 employés et fournisse le secteur agricole.

Offre de services

L'offre de services est caractéristique d'un territoire rural. **Les services de proximité sont relativement dispersés et seul Nérac constitue un pôle de service dit supérieur** (avec hypermarché, centre hospitalier, cinéma, etc.). Lavardac et Mézin sont les deux pôles de services intermédiaires. Les zones proches des frontières du territoire sont polarisées par des bassins de vies urbains plus importants qui renferment des pôles de services plus importants : Agen mais aussi Condom au sud ou Aiguillon au nord attirent des habitants de l'Albret hors de leur bassin de vie.

Le vieillissement important de la population **oblige l'offre de services liée à la santé et à la dépendance à se structurer**, alors même que l'offre de soins souffre d'un éloignement lié à la désertification médicale.

La mobilité sur le territoire est fortement dépendante de la voiture individuelle. Le maillage routier est important, mais les parties nord et est du territoire sont mieux reliées que le sud et l'ouest. L'usage de la voiture individuelle varie entre communes mais dépasse généralement 80% des déplacements.

Concernant l'**accessibilité numérique**, la couverture est très inégale et ne parvient donc pas à pallier les problématiques d'accessibilité physique. 14% des logements sont raccordables à la fibre optique.

Transition énergétique et écologique

Lauréat à l'appel à projet Territoire à Energie Positive en 2017, Albret Communauté est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique et écologique. 114 GWh d'énergies renouvelables sont produits sur le territoire, ce qui représente près de 18% de la consommation énergétique locale. Les produits pétroliers sont la forme d'énergie la plus utilisée sur Albret Communauté (64%), devant l'électricité (17%), les énergies renouvelables (10%) et le gaz (9%). **Les transports** sont le premier poste de consommation avec 46% du total.

Article 2 – Ambition du territoire d'Albret Communauté

Au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Albret Communauté souhaite relever 4 enjeux stratégiques afin de répondre aux attentes du territoire et en adéquation avec ses capacités à faire. Chaque enjeu sera repris dans les orientations stratégiques du territoire et traduit en actions opérationnelles

Enjeu 1 – Valoriser les ressources locales

L'Albret dispose de plusieurs atouts liés à son patrimoine naturel et historique et à son caractère agricole significatif avec des produits de renommée. Pourtant ces paysages se transforment par l'action conjuguée de l'intensification agricole et de l'urbanisation.

La forte présence de l'activité agricole permet en outre d'envisager une meilleure organisation de circuits courts et la mise en valeur des producteurs locaux.

La préservation de l'identité du territoire comme des trames vertes et bleues, atouts indiscutables pour le tourisme sur le territoire intercommunal, forment des enjeux essentiels.

Enjeu 2 – Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion

L'arrivée de nouveaux habitants, et notamment de jeunes retraités, n'est pas un phénomène récent. Elle a un impact important et entraîne des évolutions et des dysfonctionnements sur le territoire, qui s'accélère ces dernières années : rupture du lien social, dévitalisation des centres bourgs au profit de zones de lotissements en périphérie, non adéquation entre l'offre de services et l'augmentation de la population dans certaines communes, risque de création de zones dortoirs dans certaines parties du territoire et renforcement de l'éloignement dans d'autres, isolement des personnes âgées, accentuation de la paupérisation de certaines catégories de la population.

Les bourgs centres disposent d'un grand nombre de logements vacants, qui ont des répercussions sur les commerces et la vie locale. A l'inverse la difficulté de trouver des logements adaptés à leurs besoins dans les bourgs-centre pour les jeunes couples renforce l'étalement urbain et le mitage. Il s'agira pour l'intercommunalité de renforcer l'offre de logements existants, d'améliorer encore la qualité de vie en centre bourg, de consolider l'offre de services en direction des différentes tranches de population. Il s'agira également de veiller à la mise en place d'une offre de santé coordonnée à l'échelle du territoire grâce notamment à la Maison de Santé, lieu pluridisciplinaire et de formation via l'accueil de jeunes stagiaires.

Enjeu 3 – Accroître l’attractivité du territoire

Combinée à sa proximité avec le bassin agenais, la richesse du patrimoine paysager et historique du territoire peut être source d’activités et de développement économique, *via* le tourisme local et extérieur. Celui-ci passe par le développement de projets structurants, comme la voie verte dont le premier tronçon est prévu entre Lavardac et Nérac et par la reconnaissance en « Pays d’Art et d’Histoire ».

L’Albret dispose par ailleurs d’un maillage relativement bien équilibré d’artisans et de commerçants mais nécessitant d’être modernisé et mieux adapté aux nouveaux besoins de la population et aux contraintes de mobilité.

Par ailleurs, le vieillissement des chefs d’entreprises est aussi une problématique à prendre en compte et implique un enjeu au niveau de la facilitation des transmissions d’entreprises et ce, dans les différents domaines économiques (agricole, artisanal...).

Enfin, l’Albret est confronté à un départ d’entreprises vers des zones d’activités plus proches d’Agen. Ce constat implique de repenser et de promouvoir l’offre d’accueil des entreprises, notamment vers certains secteurs prometteurs pour le territoire (semences, ...).

Disposant aussi de foncier disponible, il est important pour l’Albret d’identifier les besoins des entreprises et acteurs économiques pour augmenter et améliorer l’offre d’accueil.

Enjeu 4 – Promouvoir la transition énergétique et écologique

Albret Communauté a depuis plusieurs années investi divers champs de la transition énergétique et affiche aujourd’hui une politique énergétique structurée pour réduire la consommation d’énergie et augmenter la production d’énergies renouvelables.

Le territoire est lauréat de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et de l’appel à projet Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2018. Durant ces trois années contractualisées TEPOS, Albret Communauté a pu accompagner plus de 800 ménages. Les communes, dans la continuité des opérations TEPCV, ont poursuivi leurs investissements de rénovation sur l’Eclairage Public. L’élaboration du « Plan Solaire » commence à porter ses fruits avec 17 projets identifiés.

Le territoire va se doter d’une Société d’Economie Mixte Locale (SEML) qui sera amenée à initier, prévoir et financer des projets d’installations de production d’énergie (photovoltaïque, hydraulique...).

En termes de mobilité, les facteurs démographiques s’ajoutent aux contraintes géographiques. La problématique de l’isolement des publics fragiles est étroitement liée à celle de la mobilité. Or, l’accessibilité du territoire et les possibilités de mobilité, pour toutes les populations, sont des éléments majeurs de son attractivité. Il s’agit par ailleurs d’accompagner la demande de plus en plus forte des habitants de l’Albret en mobilités douces et durables.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Pour répondre à ces différents enjeux, l’Albret propose une stratégie basée à la fois sur un développement endogène grâce à la valorisation de ses ressources locales, sur l’amélioration de la qualité de vie de ses habitants et sur l’attractivité du territoire pour des acteurs extérieurs (touristes et nouveaux acteurs économiques).

La stratégie territoriale proposée par l’Albret se décline donc en 3 axes principaux et un axe transversal :

Enjeu 1 : Valoriser les ressources locales (environnementales, humaines...) pour développer de nouvelles activités économiques créatrices d'emplois : circuits courts, Silver économie, activités de pleine nature ou activités physiques.

Orientations

- > Aménager le territoire en respectant son identité, ses qualités et en modérant la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles
- > Préserver les milieux naturels et la biodiversité par une Trame Verte et Bleue
- > Accompagner le monde agricole (grâce à Agrinove moteur de la réindustrialisation de l'Albret, en soutenant l'économie agricole)
- > Développer de nouvelles activités endogènes créatrices d'emplois comme la Silver économie
- > Valoriser les producteurs locaux et renforcer les circuits courts

Pistes d'actions opérationnelles :

- Accompagnement au marketing territorial et à la prospection exogène (Agrinove et toutes zones) – Albret Communauté
- Requalification friche industrielle de la verrerie de Vianne – Albret Communauté : EPFL
- Aménagement du groupe scolaire et création de l'école du cirque – commune de Lavardac
- Création d'une résidence communale Séniors (logements partagés) – commune de Réaup Lisse
- ...

Enjeu 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion grâce à une offre de services, de logement de qualité, accessible et respectueuse de l'environnement. Ainsi, ceci implique pour l'Albret à la fois d'engager une véritable politique d'urbanisme durable et de revitaliser les centres-bourgs et en maintenant l'offre de santé

Orientations

- > Mieux structurer l'armature urbaine du territoire (en valorisant le potentiel urbain existant, en favorisant l'habitat dans les pôles, en créant de nouveaux logements, en préservant l'équilibre entre modèles urbains hérités et nouveaux quartiers)
- > Maintenir un bon niveau de services de proximité (en favorisant le développement de commerces et en améliorant les zones commerciales ; en consolidant les infrastructures sportives et culturelles)
- > Accompagner le maintien, à défaut de pouvoir la développer, d'une offre de service de santé accessible à tous les publics et sur tout le territoire.

Pistes d'actions opérationnelles :

- Réalisation de l'étude préalable à l'OPAH RU – Albret Communauté
- Remplacement de deux bow-strings sur le canal – Albret Communauté
- Aménagement d'une maison des jeunes à Nérac – Albret Communauté
- Création d'un city stade et aménagement de la place du Club – commune de Mézin
- Création d'un city stade et accessibilité des espaces publics – commune de Nérac
- Création de 4 logements sociaux – commune de Montagnac sur Auvignon
- Création d'une aire de jeux pour enfants et accessibilité des espaces publics – commune de Vianne
- Aménagement d'une agora et accessibilité des espaces publics – commune de Lavardac
- Création d'un parcours de santé intergénérationnel et accessibilité des espaces publics – commune de Barbaste
- ...

Enjeu 3 : Accroître l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles activités et de nouveaux touristes. Cela implique d'une part, d'intervenir sur les conditions d'accueil des entreprises (immobilier d'entreprises) et d'autre part, de stimuler l'installation de nouvelles activités grâce à une animation économique et à un accompagnement adapté des entreprises dans leur démarche de création et/ou de reprise.

Orientations

- > Renforcer le tourisme et l'économie présente
- > Compléter le réseau de zones artisanales
- > Enrichir, Structurer et animer le tissu économique

Pistes d'actions opérationnelles :

- Animation des centres bourgs – Albret Communauté
- Accompagnement au marketing territorial – Albret Communauté
- Mise en valeur du Moulin des Tours – Albret Communauté
- Création d'un espace culturel – commune de Barbaste
- Modernisation de l'offre culturelle du musée du liège – commune de Mézin
- Création du musée François Cacheux – commune de Lamontjoie
- Création d'une boutique de produits fermiers – commune du Nomdieu
- ...

Enjeu 4 : Promouvoir la transition énergétique et écologique élément fondateur du projet de territoire, il permettra aux acteurs locaux de s'approprier les ressources présentes et de les exploiter au bénéfice du plus grand nombre.

Orientations

- > Développer les énergies renouvelables
- > Réduction des consommations énergétiques
- > Développer l'autonomie énergétique du territoire
- > Développer des alternatives aux déplacements en véhicules individuels

Pistes d'actions opérationnelles :

- Aménagement de la voie verte Feugarolles / Moncrabeau – Albret Communauté
- Création de réseaux techniques des communes de Francescas, Moncrabeau, Sainte Maure de Peyriac, ... - TE 47
- Accompagnement de projets de méthanisation – Méthalbret / SEML Albret / ...
- Création d'un réseau de chaleur à Mézin – TE 47
- Rénovation de l'éclairage public pour les communes de Mézin, Barbaste, ... - TE 47
- Installation de chaudières à bois – communes de Xaintrailles, Montesquieu, Lavardac, ...
- Mise en place d'un plan de végétalisation – commune de Nérac
- Développement de la filière hydrogène – Albret Communauté / SEML Albret / ...
- ...

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions matures prêtes à être engagées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat ou pour celles qui restent à préciser par champ d'intervention, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Liste des dispositifs et programmes menés par Albret Communauté en lien avec la transition énergétique :

- **OPAH – 2014/2017** : les objectifs initiaux ont été revus à la hausse avant la fin de l’opération qui a été prorogée de deux ans (jusqu’en février 2019).
- **SCOT - 2019** : qui affiche un DOO ambitieux à travers ses prescriptions.
- **PCAET – 2019** : en parallèle de l’élaboration du SCOT, lancement d’un Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire, par la suite converti en PCAET. Documents arrêtés fin 2019.
- **TEPCV - 2017** : territoire labellisé TEPCV favorisant l’acquisition d’une flotte de 12 véhicules électriques et la réalisation d’une trentaine d’opérations de rénovation sur les bâtiments et l’éclairage publics.
- **TEPOS – 2018 / 2023** : recrutement de 2 chargés de missions pour mener à bien les objectifs fixés : baisser la consommation énergétique de 23 % et couvrir à 50 % les besoins du territoire par des énergies renouvelables d’ici 2030.
- **Cadastre solaire - 2018** : logiciel en ligne et gratuit de simulation du potentiel solaire des toitures du territoire.
- **ARTEE - 2018** : protocole cadre signé afin de faciliter la rénovation énergétique du résidentiel privé.
- **PIG – 2019/2022** : opération transitoire en attendant la réalisation du PLH et le lancement d’une OPAH-RU en 2021-2022.
- **Action logement – septembre 2020** : Albret Communauté est AMO pour les dossiers de rénovation des logements éligibles au dispositif Action Logement avec le recrutement d’un technicien habitat.
- **DOREMI – 2019/2021** : création d’un groupement d’artisans du territoire formé à la rénovation globale et performante des logements individuels.
- **Territoire LEADER - 2014-2020** : 3 projets de mobilité ont été engagés et accompagnés dans le cadre du programme européen de développement des territoires ruraux (financement FEADER) : mise en place d’aires de covoiturage, acquisition d’une flotte de scooters électriques et d’un bus propre, et mise en place de la signalétique et l’aménagement de liaisons vélo le long de la voie verte.
- **ORT/ACP – 2021** : définition du périmètre d’intervention et de la stratégie sur 9 communes (pôles identifiés par le SCOT) puis mise en œuvre d’actions concrètes : rénovation de l’habitat ancien et rénovation du petit tertiaire via les Actions Collectives de Proximité (ACP).
- **COT - 2020** : étude de préfiguration dans le cadre d’une future contractualisation avec l’ADEME sur le développement des énergies renouvelables thermiques, en partenariat avec les 2 autres EPCI TEPOS du Lot-et-Garonne.
- **Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Territoire 2019-2021** : signé entre Albret Communauté et la Région Nouvelle Aquitaine, une liste de projets a été établie afin d’en étudier les possibilités de co-financements (Rénovation Énergétique de gîtes de tourisme, aménagement de la voie verte Feugarolles/Moncrabeau, Animation de REZOPOUCE).

PLUi et PLH – engagés en 2021 : dans la continuité du SCOT, avec une ambition forte sur la transition énergétique qui se traduira par des règlements favorisant le développement des énergies renouvelables, l’amélioration de la performance énergétique du parc ancien et encourageant à la réhabilitation durable.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER (Contrat de Plan Etat / Région) se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C’est un contrat évolutif et pluriannuel d’une durée de 6 ans. Il fera l’objet d’une large communication et d’une évaluation sur la base d’indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

4.1. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors du comité de pilotage

ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.2. Les actions de coopération interterritoriale

Dans le cadre de ses relations interterritoriales, Albret Communauté développe régulièrement des échanges avec le Pays de l'Agénais notamment sur 2 thématiques :

- l'Habitat avec la volonté de promouvoir conjointement la Plateforme de la Rénovation Energétique dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) ; mais également le dispositif DOREMI qui vise à accompagner la constitution de groupement d'artisans formé aux techniques de rénovation performante des logements.

- l'itinérance douce au travers du programme Leader qui vise à promouvoir l'usage du vélo électrique pour la découverte touristique des 2 territoires via la voie verte du canal latéral et les véloroutes V3 et V82.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME,...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont

inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire d'Albret Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté des différents services de la collectivité et de l'Etat afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découle du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient

éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversaux sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le projet de territoire d'Albret Communauté s'inscrit dans le long terme. Sa réussite dépend de la capacité de la collectivité à mobiliser les acteurs. Il est donc important de se doter d'une gouvernance ouverte qui permette l'implication d'acteurs variés et qui prenne en compte les différents stades d'avancement d'un projet. La gouvernance est organisée de façon à répondre à 3 enjeux :

1/ Il est nécessaire de disposer d'un portage politique fort

L'équipe d'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique sera composé d'élus et d'experts du territoire mobilisés pour accompagner la démarche.

Parmi ses membres :

- 5 élus qui siègent en parallèle dans les commissions « Transition énergétique - Habitat », « urbanisme », « économie » et « Environnement » et « services techniques », afin d'être un relais d'information montante et descendante.
- Des experts (des services de l'Etat, du Territoires d'énergie 47, de la SEM47, de l'EPFL de Nouvelle Aquitaine ou du SMICTOM, ...) qui seront une force de propositions.

La conférence des vice-présidents, qui existe déjà, sera l'instance intermédiaire entre le Comité de pilotage du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Conseil communautaire, composé de 52 élus. Les élus référents soumettent la stratégie et ses axes d'intervention aux vice-présidents. Ceux-ci examinent et préparent les décisions en vue de les valider en bureau et/ou Conseil Communautaire.

2/ Il s'agira également de faciliter la participation des acteurs et des habitants afin d'enrichir les débats politiques en matière de développement durable

La sensibilisation des citoyens pourrait se fonder sur différents supports d'information à vocation pédagogique déclinés dans les communes : lettre électronique, bulletin d'information... Le site internet d'Albret Communauté pourrait être un outil de communication pertinent pour toucher le plus grand nombre et repérer les « experts » du territoire.

Les « experts » du territoire, qu'ils soient du monde associatif ou de l'entreprise seront donc au cœur de la démarche et seront mobilisés selon leur champ de compétence.

Enfin, l'implication des entreprises pourrait notamment s'appuyer sur le groupement d'artisans participant au dispositif DOREMI ou par l'implication des associations de commerçants et artisans locaux.

3/ Enfin, l'équipe d'animation TEPOS assurera ses fonctions de manière transversale avec les services d'Albret Communauté

Il s'agira d'animer et d'apporter une assistance technique auprès des élus et des services sur les questions de développement durable et de transition énergétique.

En conclusion, l'ambition d'Albret Communauté, au travers de cette gouvernance, est de sensibiliser et fédérer les élus, les associations, les entreprises, la société civile au sens large, en vue de faire émerger un intérêt commun aux défis environnementaux du territoire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire d'Albret Communauté ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire d'Albret Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire d'Albret Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé des services de l'Etat et d'Albret Communauté auxquels seront associés les techniciens des différents partenaires (Banque des Territoires, EPFL, SEM 47, TE 47, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Chambres consulaires, ...)

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Signé à Nérac le

Pour Albret Communauté
Le Président,

Alain LORENZELLI

Pour l'Etat
Le Préfet de Lot-et-Garonne,

Jean-Noël CHAVANNE

AR PREFECTURE

047-200068948-20210630-DE_069_2021-DE
Regu le 06/07/2021

[Annexe 1 : Diagnostic](#)

Diagnostic du territoire d'Albret Communauté

Le territoire de l'Albret s'étend sur 746 km² au sud du Lot-et-Garonne. Il bénéficie d'une situation géographique stratégique : situé à mi-chemin de Bordeaux et de Toulouse, il borde deux autres départements, les Landes (à l'ouest) et le Gers (au sud). A l'est de l'Albret se trouve l'agglomération d'Agen qui exerce une influence importante sur le territoire.

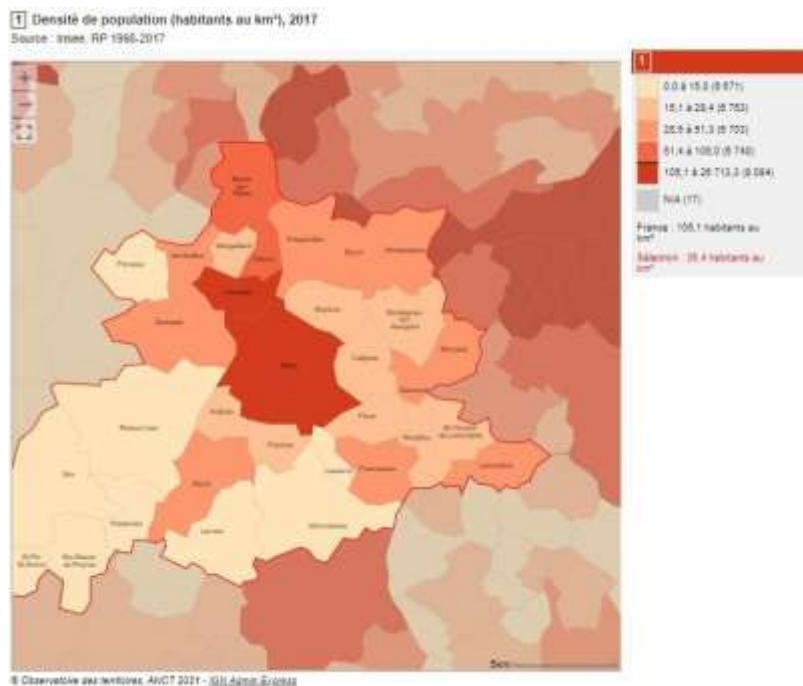
En particulier, la partie est de l'Albret et son pôle central Nérac sont des zones urbaines tandis que l'ouest du territoire, proche des Landes, est plus rural et isolé.

L'Albret se structure essentiellement autour d'un bassin de vie rural animé par le pôle de services de Nérac et dont l'aire d'influence s'étend au-delà du territoire du SCoT.

1. La démographie, un enjeu de la cohésion territoriale

1.1. Une population inégalement répartie

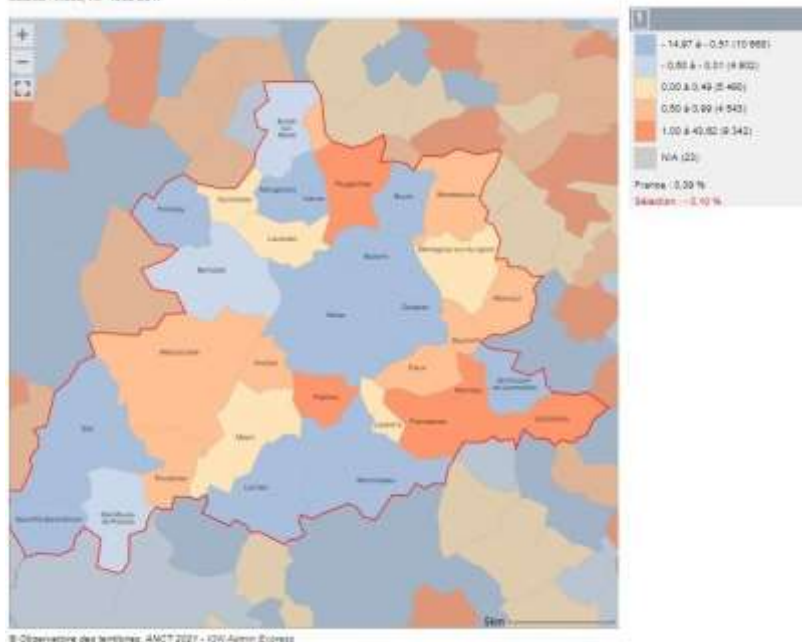
Le territoire d'Albret Communauté compte 33 communes pour une population proche de 26 300 habitants, soit une densité moyenne de 36 hab./km². La croissance démographique et la densité de population sont contrastées au sein du territoire.



Avec un peu moins de 7 000 habitants, Nérac est la commune principale du territoire. La population se concentre majoritairement en deux endroits : autour de ce pôle local et vers les frontières est avec l'agglomération agenaise. Le sud et l'ouest du territoire présentent des densités généralement inférieures à 15 hab./km².

Le territoire a connu une croissance démographique notable dans les années 2000, grâce à un solde migratoire positif – le solde naturel étant négatif depuis des décennies. Toutefois, la croissance démographique s'est essouffée depuis 2010. Elle s'élève à -0,10% de moyenne annuelle entre 2012 et 2017¹.

¹ Insee RP 2017

Taux de variation annuel de la population (%), 2012-2017
Source : Insee, RP 1998-2017

Certaines zones plus attractives maintiennent une croissance démographique encore positive, en particulier la partie est qui est sous influence agenaise. Au contraire, la diminution est plus sensible au sud du territoire et autour de la zone urbaine de Nérac, qui souffre de la polarisation autour d'Agen.

1.2. Une population confrontée au vieillissement

La structure de la population représente un enjeu majeur : le pays d'Albret fait face à un vieillissement important. En 2017, 35% de la population a plus de 60 ans, contre 31% en 2007. L'indice de vieillesse, sur une tendance croissante, a atteint 128% en 2015 contre 101% en Nouvelle-Aquitaine². Le phénomène est accentué par le départ des jeunes qui cherchent hors du territoire des offres de formation et de début de carrière professionnelle attractives.

Les jeunes ménages sont plus représentés dans la partie orientale du territoire. Le vieillissement concerne particulièrement les communes du sud et de l'ouest du territoire, plus rurales. Ces zones sont précisément celles qui souffrent d'une accessibilité et d'une offre de service insuffisantes. On assiste conjointement au vieillissement à une diminution de la taille des foyers et une augmentation des personnes seules : un tiers des personnes âgées vit seul à domicile³.

1.3. Des disparités de revenus

La médiane des revenus relevée sur Albret Communauté est près de 750€ plus faible qu'à l'échelle du département⁴. Ce montant recouvre des disparités notables :

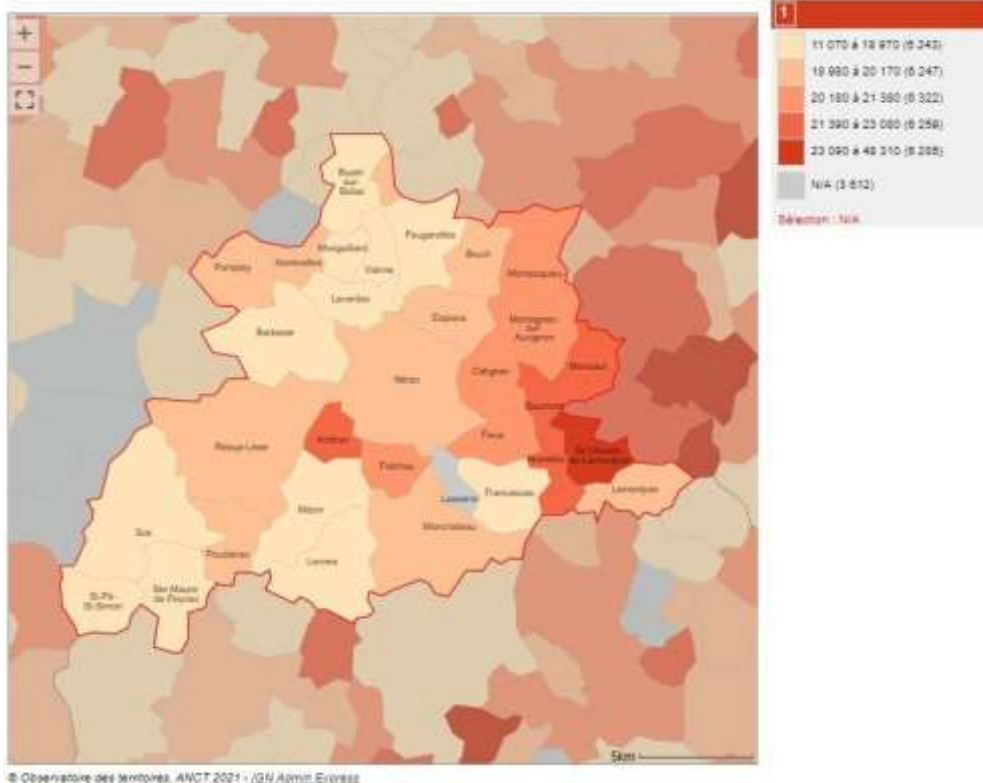
² L'indice de vieillesse est le ratio des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans. Source : SCot Albret Communauté - Diagnostic - 2019

³ ARS, 2016

⁴ Politique Locale du Commerce Albret Communauté, 2019

1 | Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2017

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Fislofol), 2017



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGH Alexis EGRESS

L'écart entre les parties est et ouest du territoire est également reflété par la répartition des catégories socio-professionnelles. Si les professions intermédiaires et supérieures représentent moins de 30% de la population en 2017, la répartition sur le territoire fait apparaître une frontière visible. Les disparités de niveau de diplômes suivent les mêmes logiques que celles des revenus. Ainsi, des ménages plus jeunes et plus diplômés ont tendance à s'installer dans la partie est de la Communauté de Communes, attirés pour certains par la proximité avec Agen.

1.4. Un parc de logement à adapter

L'Albret présente un parc de logements en majorité ancien : en 2017, 33% des logements dataient d'avant 1919, et seulement 22% d'après 1990⁵. Le département présente un profil nettement plus récent. Le territoire a bénéficié et bénéficie encore d'opérations visant à améliorer le confort du parc de logements anciens. Après plusieurs OPAH, l'Albret bénéficie d'un PIG pour la performance énergétique des bâtiments qui est très basse. De plus, une OPAH RU (de renouvellement urbain) sur les 9 centralités inscrites dans l'ORT sera déployée prochainement.

La part de logement vacants est en augmentation, passant de 10,2% en 2007 à 13,7% en 2017⁶. La vacance concerne les principales villes du territoire : Nérac, Lavardac, Mézin ou encore Francescas comptent plus de 16% de logements vacants en 2017. Les causes des vacances sont principalement en lien avec la baisse globale de l'activité, aux logements inadaptés à la demande (standards de confort moderne) et à la densité des centre-bourgs.

En conséquence, les nouveaux habitats construits le sont en périphérie des centres-bourgs (lotissements, maisons individuelles), contribuant ainsi à l'étalement urbain. Les zones présentant une plus forte dynamique urbaine sont les abords de Nérac et la périphérie de l'agglomération agenaise. 33% des logements construits entre 2010 et 2015 sont situés en périphérie du centre-bourg de Nérac⁷. En outre,

⁵ Insee, Recensement de la population (RP), 2017

⁶ Insee, Recensement de la population (RP), 2017

⁷ SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019

la part des résidences secondaires est assez élevée au sud et à l'ouest, dépassant même 30% des logements à Barbaste.

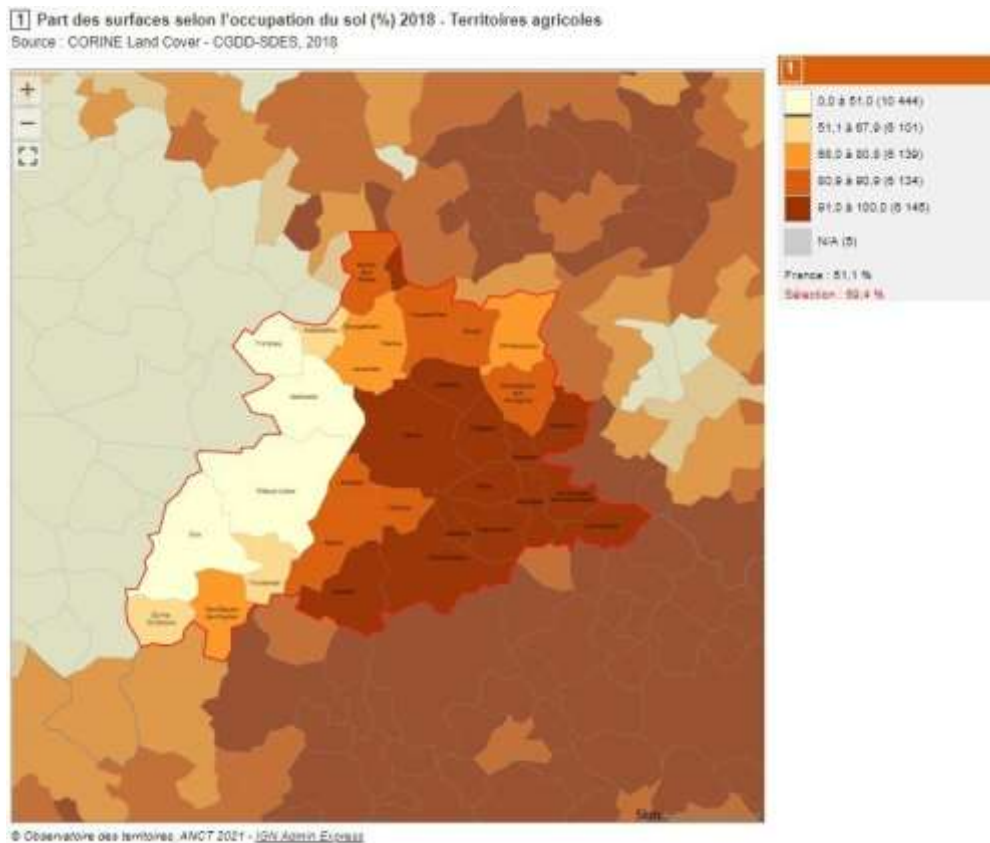
La vacance concerne aussi les locaux commerciaux : Nérac compte plus de 20% de locaux vides et ce chiffre dépasse 30% à Barbaste ou Lavardac⁸. Cette évolution est la cause de préoccupations majeures, telles que : dévitalisation des centres-bourgs, baisse de l'activité commerçante dans les centres, artificialisation des sols.

De plus, les dynamiques divergentes au sein du territoire conduisent à une concentration de l'offre de services qui est au détriment de zones purement résidentielles. Ce phénomène engendre des risques d'isolement et de rupture du lien social, en particulier pour les personnes âgées.

2. Une économie sous influence agenaise mais qui affirme son identité

2.1 Une économie agricole

La surface agricole occupe près de 70% du sol. L'agriculture est bien implantée mais de manière inégale sur le territoire. L'ouest du territoire est davantage occupé par des forêts.



La production est diversifiée, dominée par les grandes cultures (76% de la surface agricole et 54% des exploitations, principalement dans le sud-est du territoire), suivies par la polyculture élevage (16%) puis la viticulture (15%, surtout dans le nord). D'autres productions variées sont présentes sur tout le territoire (arboriculture, légumes, etc.).

⁸ Politique Locale du Commerce, 2019

L'Albret a développé une spécialisation dans les semences : elle représente près de 20% des surfaces de cultures de semences grainières du Lot-et-Garonne et pratiquement la totalité des surfaces en culture industrielle de betterave porte-graine⁹.

La viticulture est également une activité importante et reconnue : les deux tiers du vignoble sont en AOC et un quart en IGP. La viticulture n'est pas seulement pratiquée par des exploitations spécialisées et participe ainsi de la diversification des productions.

La production de fruits et légumes, quoique minoritaire, reste un élément de rayonnement de l'agriculture du pays : ainsi, 45% de la production en melon du département du Lot-et-Garonne vient de l'Albret.

L'élevage connaît une diminution progressive. L'élevage bovin qui concerne la viande se trouve généralement dans des exploitations non spécialisées. L'élevage de volaille se trouve dans des petits élevages. Ces deux types d'élevage connaissent une diminution à la fois du nombre d'exploitations et du cheptel depuis 2010¹⁰.

Enfin, la sylviculture est relativement limitée en raison du morcellement du foncier forestier : les parcelles sont réduites et les exploitations aussi.

Majoritairement familiales, **les exploitations ont tendance à s'agrandir**. Les raisons résident dans la diminution de la SAU et les difficultés liées aux reprises des exploitations individuelles – les exploitants sont en effet largement concernés par le vieillissement.

Part intégrante de l'identité de l'Albret, l'agriculture est également un **secteur économique majeur**. La catégorie socio-professionnelle des agriculteurs exploitants représente 9,2% des emplois du territoire¹¹ ; cette proportion reste stable depuis 2012. De plus, de nombreux saisonniers sont sollicités : le niveau d'emplois saisonniers est important dans la main d'œuvre agricole (21,4 %) ¹².

En particulier, la production de semences constitue une filière majeure. Avec 250 emplois, il s'agit de la première activité industrielle de l'Albret¹³. Cela génère en revanche une certaine dépendance vis-à-vis des semenciers.

L'agriculture est donc un secteur exportateur qui contribue à l'attractivité du territoire. Il sert également l'économie présentielle grâce au développement récent des circuits courts. En effet, Albret Communauté compte 75 producteurs locaux répartis sur tout le territoire qui font de la vente directe. Il s'agit d'une offre permettant de compléter les tournées alimentaires et l'offre alimentaire sédentaire. On observe une offre en vente directe particulièrement développée sur les communes plus rurales, qui ne profitent pas toujours d'un tissu commercial alimentaire de base¹⁴.

2.2 Une économie touristique

Avec 66 monuments classés, 14 sites et un secteur sauvegardé (Nérac), l'Albret est très riche en patrimoine culturel. L'architecture typique présente un intérêt touristique de façon générale. Plusieurs musées sont également présents, deux étant des attractions importantes (Château-Musée Henri IV à Nérac et musée du liège et du bouchon à Mézin).

Le patrimoine naturel est également un atout. Le tourisme fluvial est développé avec des aménagements adaptés. La gastronomie locale est un autre facteur d'attractivité, particulièrement via l'œnotourisme (animations, journées portes ouvertes, etc.).

Le secteur touristique est significatif, représentant 17,4% de l'activité totale du territoire¹⁵. L'activité est largement saisonnière : 47% des nuitées touristiques ont lieu en juillet et août, ce qui oblige les acteurs économiques locaux à s'adapter au rythme d'activité. En revanche, la clientèle est fidèle : 86% des touristes ne viennent pas pour la première fois.

⁹ SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019

¹⁰ SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019

¹¹ Insee RP 2017

¹² SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019

¹³ SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019

¹⁴ Politique Locale du Commerce, 2019

¹⁵ Politique Locale du Commerce, 2019

L'offre touristique est importante et déjà relativement structurée : un travail a été mené pour parvenir à une organisation touristique institutionnelle plus performante en termes d'accueil, de promotion, et d'animation. Le regroupement des différents offices de tourisme de l'Albret a commencé en 2012 et a été finalisé en 2017 avec la création de la Communauté de communes.

La capacité d'accueil touristique est développée avec 60 000 lits touristiques non marchands et 4 500 lits touristiques marchands, dominée par les résidences de tourisme, les campings et les gîtes.

Pour sillonner le territoire, l'itinérance douce se développe de plus en plus notamment autour de la voie verte le long du canal de Garonne, de la Scandibérique et de la Véloroute de la Baïse : on compte au total près de 63 sentiers balisés pour les randonnées pédestres, équestres et VTT et 6 circuits cyclo touristiques.

2.3 Une économie sous l'influence d'Agen

Malgré l'importance de l'agriculture et du commerce-hébergement-restauration, l'industrie reste significative pour un territoire rural puisqu'elle rassemble 10,8 % des emplois. La grande majorité des entreprises industrielles compte moins de 50 employés et fournit le secteur agricole.

Le poids relativement faible du tertiaire (65% contre 78% de moyenne nationale¹⁶) peut s'expliquer par la proximité d'Agen.

L'indice de concentration d'emplois est de 83% sur Albret Communauté, ce qui est dans la moyenne basse pour un territoire rural de ce type. En revanche, l'indice de concentration d'emplois à Nérac s'élève à 143%, la ville jouant bien son rôle de pôle local¹⁷.

Nérac polarise l'essentiel des flux à l'échelle du territoire. L'offre y est assez diversifiée, avec plus de 70 établissements dont une cinquantaine de la gamme intermédiaire : magasins consacrés à l'équipement du foyer, de la personne, magasins d'optique, stations-services, etc. Lavardac et Mézin constituent deux pôles secondaires avec plus de 40 types d'équipements différents au total.

Le poids de Nérac est cependant à nuancer. Nérac concentre 36% des équipements d'Albret Communauté : la moyenne nationale de concentration des équipements d'un bassin de vie tel que Nérac est de 51%¹⁸.

Cette situation a un impact important sur la répartition des services et des équipements sur le territoire.

3. Une offre de services partiellement adaptée

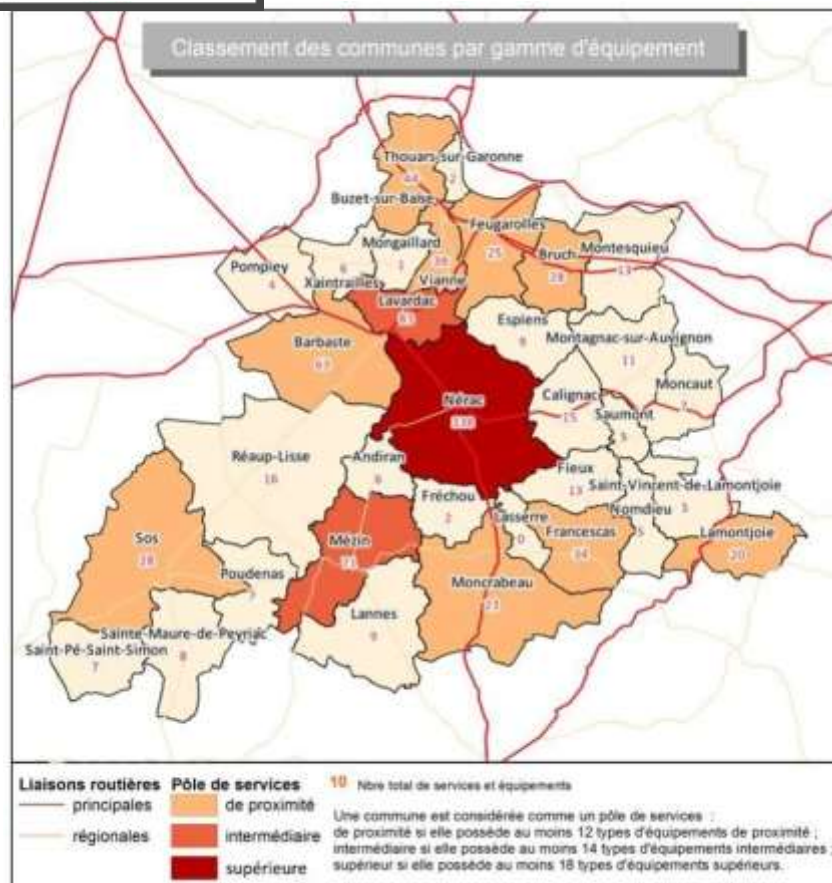
3.1 Une répartition des services polarisée

L'offre de services est caractéristique d'un territoire rural. Les services de proximité sont relativement dispersés et seul Nérac constitue un pôle de service dit supérieur (avec hypermarché, centre hospitalier, cinéma, etc.). Lavardac et Mézin sont les deux pôles de services intermédiaires. Les zones proches des frontières du territoire sont polarisées par des bassins de vies urbains plus importants qui renferment des pôles de services plus importants : Agen mais aussi Condom au sud ou Aiguillon au nord attirent des habitants de l'Albret hors de leur bassin de vie.

¹⁶ SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019

¹⁷ Politique Locale du Commerce Albret Communauté, 2019

¹⁸ SCoT Albret Communauté - Diagnostic - 2019



Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile s'élève à 17 minutes (la moyenne nationale étant à 11 minutes)¹⁹. Des commerces multiservices sont présents dans les petits bourgs du territoire tels que Buzet-sur-Baïse, Francescas, Vianne et Sos. Les zones rurales sont encore plus dépourvues : la moitié des communes restent dépourvues de commerces.

Les habitants des communes aux marges s'approvisionnent sur d'autres pôles commerciaux : à l'est, les zones commerciales du pôle agenais proposent une offre beaucoup plus riche et diversifiée. Au sud, Condom attire également des flux. Les résidents recourent aux commerces hors du territoire d'autant plus que ceux-ci se situent sur le trajet de leur lieu de travail.

Ainsi, les communes de la partie est sont moins pourvues en services et sont plus dépendantes de Nérac et de l'extérieur.

Du fait de l'évolution socio-spatiale contrastée du profil de la population, les enjeux ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire. A l'ouest et au centre, l'offre en équipements et services doit s'adapter pour répondre aux besoins d'une population de plus en plus âgée tout en gardant des services pour les ménages actifs avec enfants. A l'est, l'enjeu est davantage lié à la complémentarité des équipements et services avec l'agglomération d'Agen. Les communes de la frange orientale tendent à se limiter de plus en plus à une fonction exclusivement résidentielle.

3.2 Des services insuffisants pour assurer l'autonomie du territoire

Santé

Le vieillissement important de la population oblige l'offre de services liés à la santé et à la dépendance à se structurer, alors même que l'offre de soins souffre d'un éloignement lié à la désertification médicale. Comme dans d'autres domaines, l'offre de santé se concentre essentiellement sur le pôle de Nérac. D'une manière générale, l'offre est relativement bien répartie mais en deçà des besoins de la population.

¹⁹ Insee BPE 2015

Le pôle principal de santé est le site néracais du centre hospitalier Agen-Nérac, suite à la fusion des deux hôpitaux en 2016, autour duquel est structurée l'offre de santé. Les habitants se tournent parfois vers des services de proximité dans des pôles extérieurs au territoire.

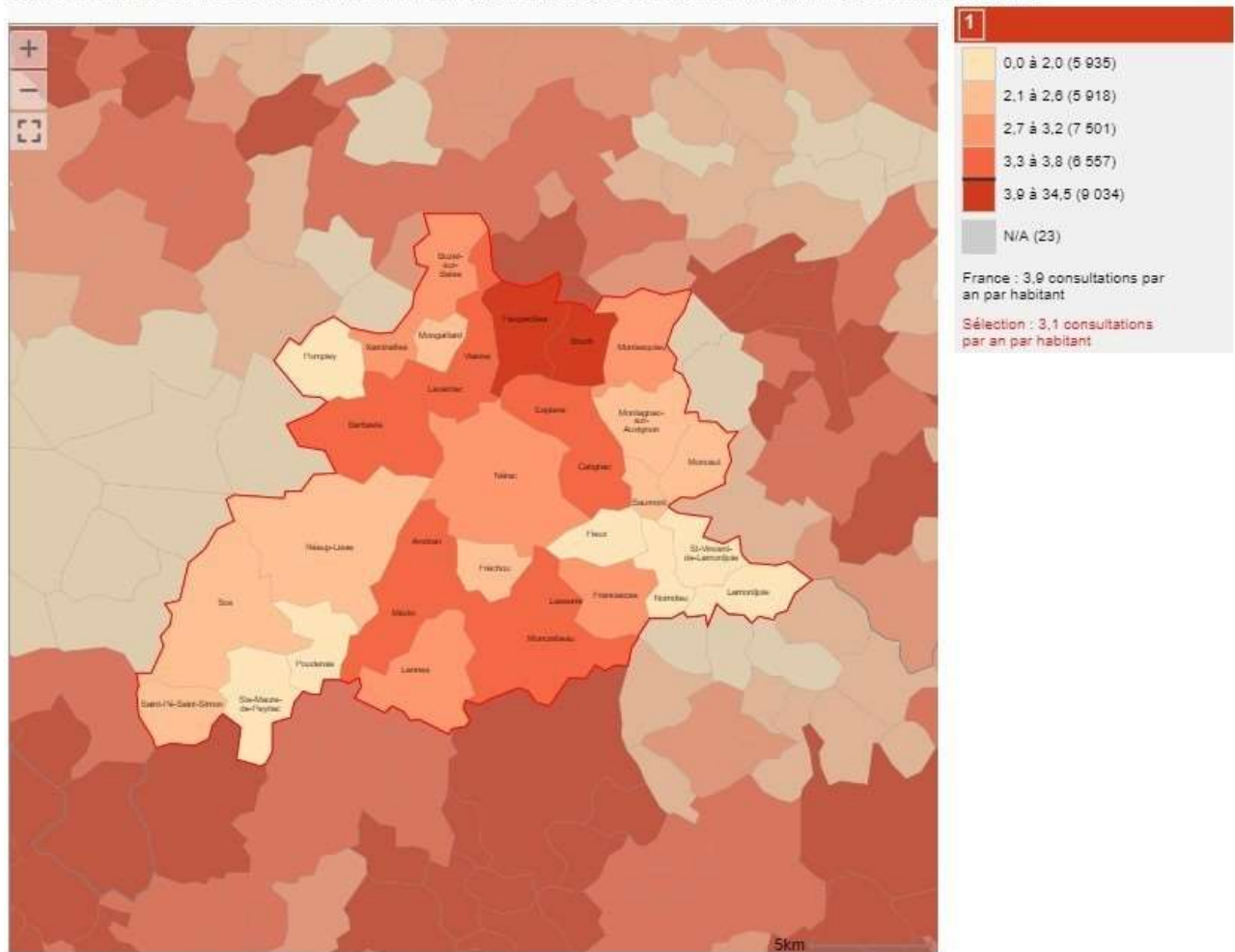
Pour les services de santé plus spécialisés les habitants se tournent vers Nérac ou se déplacent en dehors du territoire, à Condom, Casteljaloux, Agen ou Auch. De fait, les habitants de l'ouest de l'Albret subissent des temps de trajet plus élevés pour accéder aux soins de santé spécialisés.

L'offre de proximité est plutôt bien répartie, mais inférieure aux besoins de la population. La densité de médecins généralistes est faible, inférieure à 8 médecins pour 10 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), qui évalue l'adéquation entre l'offre et la demande de médecins généralistes, s'élève à 3,1 consultations par an par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (3,3) et nationale (3,9)²⁰.

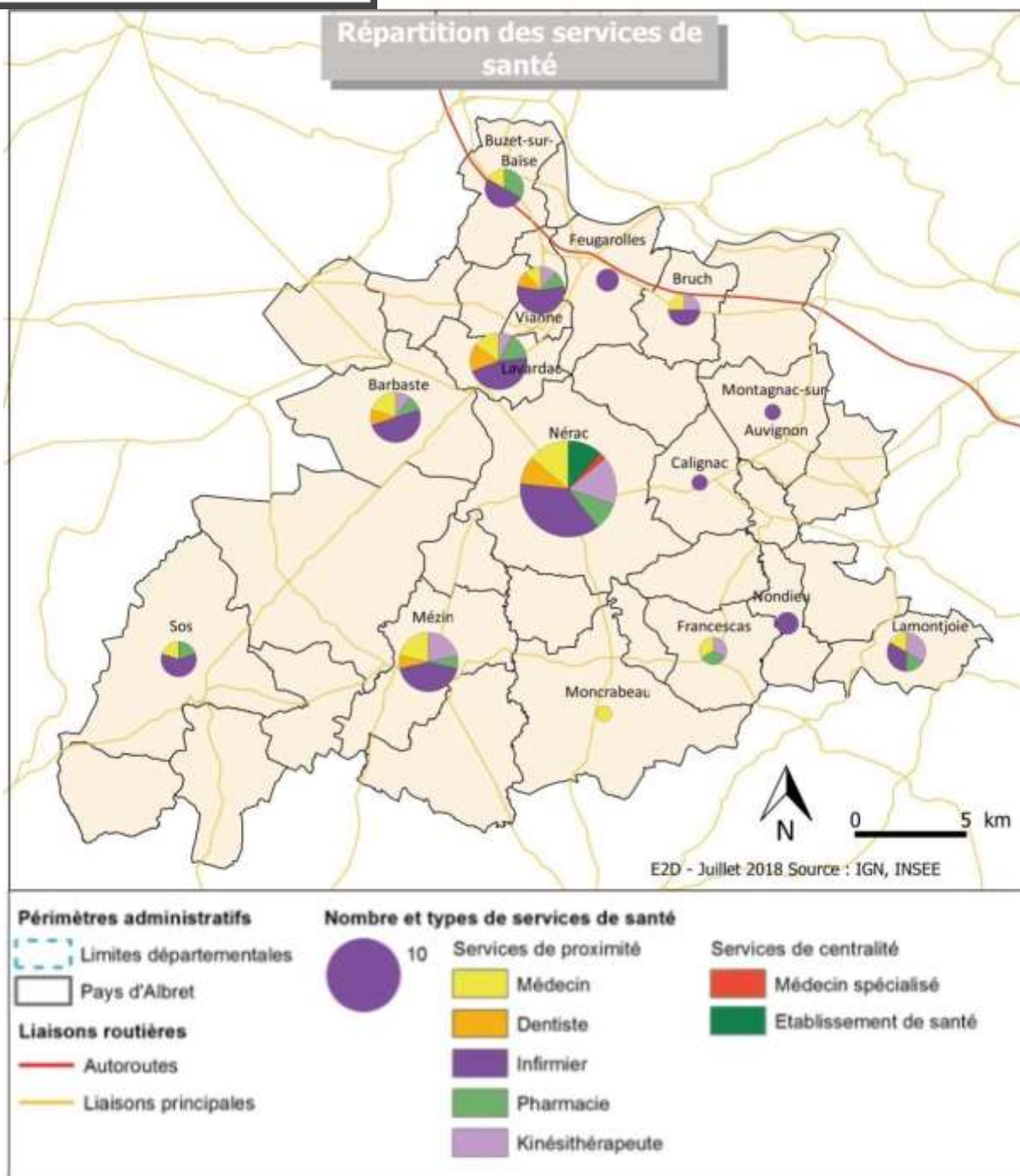
En outre, le vieillissement concernant également les médecins (plus de 35% des médecins ont plus de 60 ans), le renouvellement de l'offre médicale représente un enjeu à moyen terme.

1 Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant) 2018

Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES.



²⁰ SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS, Insee



La Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Albret, ouverte en 2017, accueille des praticiens et devait contribuer à endiguer la désertification médicale. Ainsi, seulement deux médecins sont installés à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, mais ils officiaient déjà sur le territoire avant l'ouverture.

Avec 9 EHPAD, le territoire dispose d'un nombre relativement important de places d'hébergements pour personnes âgées dépendantes. Des services de soins pour le maintien à domicile sont également présents. **Toutefois, les besoins de la population vieillissante sont appelés à croître.** Les services de soins à domicile, plutôt bien développés, vont devoir accompagner les besoins croissants, puisqu'un tiers des personnes âgées vit seul à domicile²¹.

²¹ ARS, 2016

Education

L'offre primaire est assez bien répartie, notamment grâce aux mutualisations de moyens entre communes dans le cadre de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. En plus des trois collèges publics (à Nérac, Lavardac et Mézin), un collège privé sous contrat a ouvert en 2014 à Nérac. En revanche, Nérac compte un lycée d'enseignement général, un lycée professionnel et un lycée agricole ; les effectifs des lycées sont moins de la moitié de ceux des collèges. Une part conséquente des élèves poursuivent leur scolarité après le collège en dehors de l'Albret.

Petite enfance

La capacité générale d'accueil (individuel et collectif confondus) était d'environ 60 places pour 100 enfants en 2014, ordre de grandeur qui se maintient aujourd'hui. La capacité des structures d'accueil collectif est très inférieure à la moyenne nationale. L'offre globale en termes de modes de garde sur le territoire **semble trop peu diversifiée pour correspondre aux besoins et attentes** des familles notamment en termes de places d'accueil collectif.

Loisirs

Les équipements de loisirs sont assez bien répartis sur le territoire. En termes d'équipements sportifs, toutes les communes disposent d'au moins un équipement de proximité (salle ou terrain multisports, tennis, boulodrome, etc.). On dénombre trois piscines municipales (une piscine couverte à Nérac, deux piscines d'été à Mézin et Moncrabeau).

L'offre culturelle sur le territoire inclut 11 bibliothèques réparties dans diverses communes, ainsi que des salles polyvalentes dans chaque commune, et un cinéma à Nérac. Le centre culturel « l'Espace d'Albret » situé à Nérac permet d'offrir des services plus diversifiés et d'accueillir des manifestations culturelles. Plusieurs autres manifestations et festivals, notamment d'arts vivants, ont néanmoins lieu dans d'autres bourgs et contribuent à l'offre culturelle sur tout le territoire.

3.3 Des problématiques d'accessibilité dans certaines zones

La mobilité sur le territoire est fortement dépendante de la voiture individuelle. Le maillage routier est important, mais les parties nord et est du territoire sont mieux reliées que le sud et l'ouest. La RD930 entre Barbaste et Nérac est l'axe routier principal du territoire, suivi par l'axe Nérac-Agen dont le trafic connaît une tendance croissante longue.

L'usage de la voiture individuelle varie entre communes mais dépasse généralement 80%. Le covoiturage est une pratique prometteuse ; 16 aires sont aménagées sur le territoire. Quant aux transports en commun, leur usage est quasi inexistant.

Il existe pourtant des lignes de bus sur le territoire, mais il s'agit de lignes départementales et régionales qui rejoignent des villes principales et ne maillent pas le territoire. Concernant l'accessibilité ferroviaire, une ligne grande vitesse Bordeaux-Toulouse est en projet, qui passera par l'Albret, mais son échéance n'est pas certaine.

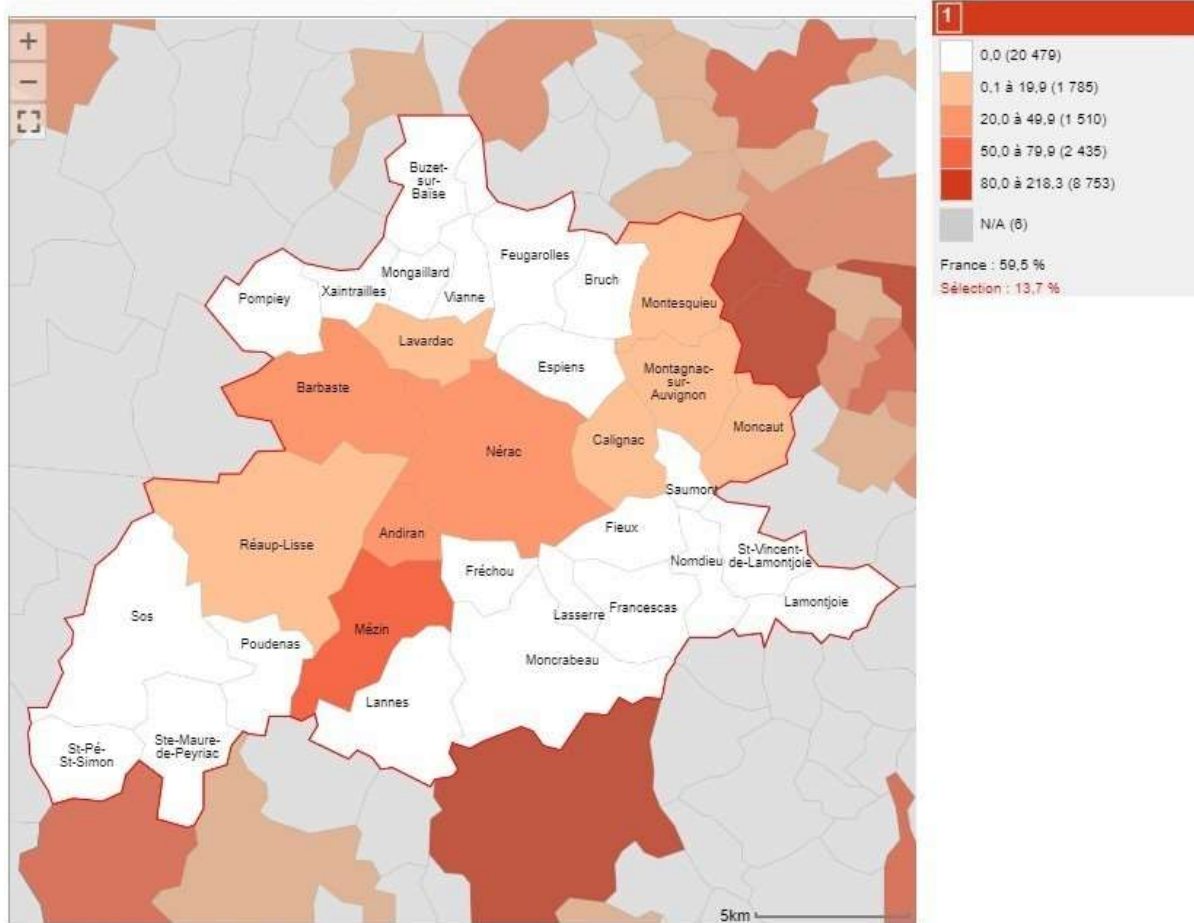
Il n'y a aucun service de transport à la demande mais les écoliers profitent d'un service de ramassage scolaire.

Les mobilités douces sont une réponse pour le territoire. L'Albret est un carrefour d'itinéraires d'intérêts européens (EV3 – Scandibérique), nationaux (Canal des Deux Mers à vélo et Vélo-route de la vallée de la Baïse V82) et départementaux. Un réseau de voies vertes est envisagé pour renforcer l'offre actuelle de cheminements doux qui est limité aux abords de la Garonne.

Concernant l'accessibilité numérique, la couverture est très inégale et ne parvient donc pas à pallier les problématiques d'accessibilité physique. 14% des logements sont raccordables à la fibre optique.

1 Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%), 2020

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

4. Une transition énergétique et écologique bien engagée

Lauréat à l'appel à projet Territoire à Energie Positive en 2017, Albret Communauté est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique et écologique. Tous les engagements contractuels TEPOS ont été atteints et la transition écologique fait partie intégrante du projet de territoire²².

4.1 Une autonomie énergétique en croissance

114 GWh d'énergies renouvelables sont produits sur le territoire, ce qui représente près de 18% de la consommation énergétique locale. Plus de la moitié correspond à de la production de bois pour les besoins de chauffage dans l'habitat domestique. Arrivent ensuite l'énergie solaire photovoltaïque (27 %) et la chaleur produite à partir du bois dans l'industrie (20 % environ).

Le territoire compte 2 centrales solaires en activité : Barbaste et Sos. 2 autres centrales vont être inaugurées en 2021 à Réaup-Lisse et à Moncrabeau.

²² La source des données de cette partie est la candidature aux Territoires à énergie positive d'Albret Communauté, 2017

4.2 Une consommation énergétique améliorée

La consommation d'énergie par habitant sur Albret Communauté est environ de 30,1 MWh/hab, soit un total de 645 GWh. Cette consommation unitaire est légèrement supérieure à celles observées au niveau départemental et régional (28,8 MWh/hab. pour les deux échelles).

Les produits pétroliers sont la forme d'énergie la plus utilisée sur Albret Communauté (64%), devant l'électricité (17%), les énergies renouvelables (10%) et le gaz (9%).

Les transports sont le premier poste de consommation avec 46% du total, ce qui est à relier au poids des déplacements pendulaires (près de 62 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence). On constate une répartition équilibrée entre les déplacements de personnes (53 %) et le fret (47 %).

Le résidentiel constitue le deuxième poste de consommation (35% du total). La consommation d'énergie concerne pour presque trois-quarts le chauffage. Ce chiffre est lié aux caractéristiques de l'habitat dont la performance énergétique est dégradée (54% des consommations liées au parc construit avant 1946). 32% des bâtiments sont chauffés au fioul.

Entre 2018 et 2020, Albret Communauté a pu accompagner plus de 800 ménages désireux d'engager des travaux de rénovation par l'intermédiaire de son « Guichet Unique de l'Habitat et de l'Energie ».

4.3 Une agriculture en transition

L'Albret est confronté à un enjeu de préservation de l'environnement sur lequel les pratiques agricoles ont un impact considérable. En effet, la totalité du territoire est classée en zone vulnérable au regard des pollutions azotées d'origine agricole.

De plus, l'agriculture représente une part importante de la consommation d'eau : environ 25% de la surface agricole utile est irriguée, quand le dérèglement climatique menace de plus en plus la disponibilité de la ressource en eau.

C'est pourquoi le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement est un défi majeur pour le secteur agricole. Des efforts sont menés depuis des années pour réduire la consommation.

L'agriculture biologique, bien qu'en croissance, est relativement peu présente en Albret. En effet, la production de semences présente un risque d'opposition à la production en agriculture biologique compte tenu du « risque de contamination » des parcelles de semences sélectionnées. Cette cohabitation potentiellement complexe explique ce retard. Les exploitations en grandes cultures seront impactées notamment par les obligations de verdissement (Conditionnement de l'aide par le maintien des pâturages permanents, la diversité de l'assolement et la présence de surfaces d'intérêt écologique) inscrits dans la réforme de la PAC 2015-2020.

AR PREFECTURE

047-200068948-20210630-DE_069_2021-DE
Regu le 06/07/2021

Annexe 2 : Orientations stratégiques

Orientations stratégiques

Les orientations fixées dans le projet de territoire d'Albret Communauté répondent aux grands enjeux auxquels l'intercommunalité fait face. Ce projet est décliné dans plusieurs documents stratégiques, parmi lesquels le SCOT, le CLS, le programme TEPOS.

La stratégie qui y est développée est constante : capitaliser sur les ressources locales du territoire, améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer l'attractivité du territoire, assurer la transition énergétique et écologique.

1. Enjeu 1 : Valoriser les ressources locales

L'Albret dispose de plusieurs atouts liés à son patrimoine naturel et historique et à son caractère agricole significatif avec des produits de renommée. Pourtant ces paysages se transforment par l'action conjuguée de l'intensification agricole et de l'urbanisation ; quelques secteurs dans la plaine de Garonne portent les marques irrémédiables de l'extraction des granulats.

La forte présence de l'activité agricole permet en outre d'envisager une meilleure organisation de circuits courts et la mise en valeur des producteurs locaux.

La préservation de l'identité du territoire comme des trames vertes et bleues, atouts indiscutables pour le tourisme sur le territoire intercommunal, forment des enjeux essentiels.

Orientations

- >Aménager le territoire en respectant son identité, ses qualités et en modérant la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles
- >Préserver les milieux naturels et la biodiversité par une Trame Verte et Bleue
- >Accompagner le monde agricole (grâce à Agrinove moteur de la réindustrialisation de l'Albret, en soutenant l'économie agricole)
- >Valoriser les producteurs locaux et renforcer les circuits courts

2. Enjeu 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion

L'arrivée de nouveaux habitants, et notamment de jeunes retraités, n'est pas de phénomène récent. Ils ont un impact important et entraînent des évolutions et dysfonctionnements sur le territoire, qui s'accroissent ces dernières années : rupture du lien social, dévitalisation des centres bourgs au profit de zones de lotissements en périphérie, non adéquation entre l'offre de services et l'augmentation de la population dans certaines communes, risque de création de zones dortoirs dans certaines parties du territoire et renforcement de l'éloignement dans d'autres, isolement des personnes âgées, accentuation de la paupérisation de certaines catégories de la population.

Les bourgs centres disposent d'un grand nombre de logements vacants, qui a des répercussions sur les commerces et la vie locale. A l'inverse la difficulté de trouver des logements adaptés à leurs besoins dans les bourgs-centre pour les jeunes couples renforce l'étalement urbain et le mitage. Il s'agira pour l'intercommunalité de renforcer l'offre de logements existants, d'améliorer encore la qualité de vie en centre bourg, de consolider l'offre de services en direction des différentes tranches de population.

Orientations

- >Mieux structurer l'armature urbaine du territoire (en valorisant le potentiel urbain existant, en favorisant l'habitat dans les pôles, en créant de nouveaux logements, en préservant l'équilibre entre modèles urbains hérités et nouveaux quartiers)
- >Maintenir un bon niveau de services de proximité (en favorisant le développement de commerces et en améliorant les zones commerciales ; en consolider les infrastructures sportives et culturelles)
- > Accompagner le maintien, à défaut de pouvoir la développer, d'une offre de service de santé accessible à tous les publics et sur tout le territoire.

3. Enjeu 3 : Accroître l'attractivité du territoire

Combiné à sa proximité avec le bassin agenais, la richesse du patrimoine paysager et historique du territoire peut être source d'activités et de développement économique, via le tourisme local et extérieur. Celui-ci passe par le développement de projets structurants, comme la voie verte dont le premier tronçon est prévu entre Lavardac et Nérac et par la reconnaissance en « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'Albret dispose par ailleurs d'un maillage relativement bien équilibré d'artisans et de commerçants mais nécessitant d'être modernisé et mieux adapté aux nouveaux besoins de la population et aux contraintes de mobilité.

Par ailleurs, le vieillissement des chefs d'entreprises est aussi une problématique à prendre en compte et implique un enjeu au niveau de la facilitation des transmissions d'entreprises et ce, dans les différents domaines économiques (agricole, artisanal...).

Enfin, l'Albret est confronté à un départ d'entreprises vers des zones d'activités plus proches d'Agen. Ce constat implique de repenser et de promouvoir l'offre d'accueil des entreprises, notamment vers certains secteurs prometteurs pour le territoire (semences, ...).

Disposant aussi de foncier disponible, il est important pour l'Albret d'identifier les besoins des entreprises et acteurs économiques pour augmenter et améliorer l'offre d'accueil.

Orientations

- >Renforcer le tourisme et l'économie présentielle
- >Compléter le réseau de zones artisanales
- >Enrichir, Structurer et Animer le tissu économique

4. Enjeu 4 : Promouvoir la transition énergétique et écologique

Albret Communauté a depuis plusieurs années investi divers champs de la transition énergétique et affiche aujourd'hui une politique énergétique structurée pour réduire la consommation d'énergie et augmenter la production d'énergies renouvelables.

Le territoire a su aussi saisir plusieurs opportunités qui lui ont permis de matérialiser ses ambitions en étant lauréat de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) puis de l'appel à projet Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2018.

Durant ces trois années contractualisées TEPOS, Albret Communauté a pu accompagner plus de 800 ménages désireux d'engager des travaux de rénovation par l'intermédiaire de son « Guichet Unique de l'Habitat et de l'Energie ». Les Communes, dans la continuité des opérations TEPCV, ont poursuivi leurs investissements de rénovation sur l'Eclairage Public, ce dernier étant maintenant rénové à plus de 58%.

L'élaboration du « Plan Solaire », permettant la structuration du développement du solaire photovoltaïque au sol, commence à porter ses fruits avec 17 projets identifiés. L'encouragement à l'installation d'énergies renouvelables thermiques (chaudières biomasse, solaire thermique et géothermie) a permis de signer un Contrat de Développement Territorial (CDT) avec l'ADEME, en partenariat avec les deux autres territoires TEPOS du Lot-et-Garonne et le Territoire d'Energie TE47, afin de proposer un programme prévisionnel d'actions sur 3 ans sur une trentaine de projets publics et privés.

Afin de pouvoir renforcer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche initiée, le territoire va se doter d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML). La SEML sera amenée à initier, prévoir et financer des projets d'installations de production d'énergie (photovoltaïque, hydraulique...). Elle pourra également porter des projets d'aménagements innovants, comme par exemple pour la production d'hydrogène vert, dans la continuité des études d'opportunités réalisées par la Collectivité sur le territoire.

En termes de mobilité, les facteurs démographiques s'ajoutent aux contraintes géographiques. Ainsi, la croissance des populations de plus de 60 ans génère une demande accrue de services et de transports de proximité. La problématique de l'isolement des publics fragiles est étroitement liée à celle de la mobilité. L'offre de transports publics, départementale comme régionale, reste inadaptée à la situation du territoire, aux confins de trois départements. Or, l'accessibilité du territoire et les possibilités de mobilité, pour toutes les populations, sont des éléments majeurs de son attractivité. Plusieurs actions sur le thème de la mobilité partagée ont été menées depuis 2018, comme la mise place du dispositif Rézo Pouce (auto stop organisé) ou l'aménagement de 16 aires de covoiturage aménagées. Il s'agit par ailleurs d'accompagner la demande de plus en plus forte des habitants de l'Albret en mobilités douces et durables.

Orientations

- > Développer les énergies renouvelables
- > Réduction des consommations énergétiques
- > Développer l'autonomie énergétique du territoire
- > Développer des alternatives aux déplacements en véhicules individuels

AR PREFECTURE

047-200068948-20210630-DE_069_2021-DE
Regu le 06/07/2021

[Annexe 3 : Fiches actions](#)

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 1 : Valoriser les ressources économiques locales

Intitulé	Requalification de la friche industrielle de la verrerie de Vianne																																											
DESCRIPTION DE L'ACTION																																												
Description	<p>Albret Communauté est propriétaire d'une partie de l'ensemble immobilier composant l'ancien site industriel de la verrerie de Vianne.</p> <p>Après l'arrêt de l'activité de production, le site a été cédé à deux autres acteurs locaux qui ont sur leur partie respective développé leurs activités sans toutefois effectuer une quelconque dépollution.</p> <p>Une convention a été signée entre l'EPF, Albret Communauté et la commune de Vianne pour procéder aux démarches d'acquisition du site qui seront suivies des études de dépollution et de leur réalisation.</p> <p>Suite à cette première étape, la SEM 47 devrait prendre le relais pour développer sur le site un projet global de requalification.</p>																																											
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser le foncier - mettre en œuvre la dépollution du site - réaménager le site et y développer de nouvelles activités 																																											
Maître d'ouvrage	EPFNA / SEM 47 / Albret Communauté																																											
Partenaires	EPFNA / SEM 47 / Albret Communauté																																											
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	Installation d'activités																																											
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DETR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DSIL</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - autres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%			Département					Etat - DETR					Etat - DSIL					Etat - autres					Région					Autofinancement			TOTAL		TOTAL		
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																								
		Département																																										
		Etat - DETR																																										
		Etat - DSIL																																										
		Etat - autres																																										
		Région																																										
		Autofinancement																																										
TOTAL		TOTAL																																										
Calendrier	2022																																											

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 1 : Valoriser les ressources locales

Intitulé	Création de l'école du cirque et de la maison de la parentalité - Lavardac																							
DESCRIPTION DE L'ACTION																								
Description	Aménagement des deux équipements/structure au sein de l'ancienne supérette par réhabilitation d'une « friche commerciale »																							
Objectif(s)	Maintenir l'activité d'une association sur le territoire (école du cirque) en proposant des locaux adaptés Accueillir les familles et leur proposer des interventions de professionnels																							
Maître d'ouvrage	Commune de Lavardac																							
Partenaires	État (CAF), IFAC																							
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délai de réalisation des travaux ▪ Nombre de familles accueillies 																							
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cout total de l'opération</td> <td>285 000,00</td> <td>CAF</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>285 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>285 000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Cout total de l'opération	285 000,00	CAF					Autofinancement			TOTAL	285 000,00	TOTAL	285 000,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																				
Cout total de l'opération	285 000,00	CAF																						
		Autofinancement																						
TOTAL	285 000,00	TOTAL	285 000,00																					
Calendrier	2022																							

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 1 : Valoriser les ressources locales

Intitulé	Modernisation du groupe scolaire - Lavardac																								
DESCRIPTION DE L'ACTION																									
Description	Réhabilitation du bloc sanitaire, sécurisation des accès agrandissement de la cantine et création d'un porche																								
Objectif(s)	<p>Agrandissement de la cantine : Calibrage et réalisation des plans du projet Appel d'offre et choix de la maîtrise d'œuvre Dépôt du permis de construire Réalisation des travaux</p> <p>Sécurisation de l'entrée et cours de l'école : Étude de requalification des abords de l'école Travaux d'aménagement</p> <p>Préau : Dépôt d'un PC Réalisation</p>																								
Maître d'ouvrage	Commune de Lavardac																								
Partenaires	État (DETR)																								
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délai de réalisation des travaux 																								
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût total de l'opération</td> <td>600 000,00</td> <td>DETR</td> <td>150 000,00</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>450 000,00</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>600 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>600 000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Coût total de l'opération	600 000,00	DETR	150 000,00	25%			Autofinancement	450 000,00	75%	TOTAL	600 000,00	TOTAL	600 000,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																					
Coût total de l'opération	600 000,00	DETR	150 000,00	25%																					
		Autofinancement	450 000,00	75%																					
TOTAL	600 000,00	TOTAL	600 000,00																						
Calendrier	2021-2023																								

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion

Intitulé	Aménagement du cœur de ville -Nérac
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Description	<p>La commune de Nérac souhaite réaliser une opération d'aménagement et de sécurisation du centre-ville. Ce projet urbain permettra une meilleure identification du cœur de ville. Cela permettra d'en favoriser l'accès et de le valoriser. Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux et d'espaces libres à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et/ou usagers.</p> <p>Le périmètre de l'opération est délimité par les rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Mondenard — Lafayette (Entrée de ville coté pont neuf-carrefour Allées d'Albret), - Avenue du 19 mars 1962 (entrée de ville bout allées d'Albret - carrefour boulevard Darlan) - Place du Foirail (incluant rue Caillau - rue champs de foire et au droit du boulevard Darlan), - Place du général Leclerc (placette piétonne au pied de la statue Henri IV classée Monument Historique), - Allées du centre (incluant place Aristide Briand et portion du Cours Victor Hugo), - Place de la Liberté et des droits de l'homme (jusqu'à l'avenue de Lattre de Tassigny), - Rue de Nazareth (avenue de Lattre de Tassigny - place Devic centre hameau Nazareth), - Quai Lusignan (entre la rue des Remparts et le cour Victor Hugo).
Objectif(s)	<p>Créer un cœur de ville attractif et ré-enchanter l'espace public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir un cœur de ville qui permette de réguler la forte circulation, en se laissant la possibilité d'étudier de nouveaux sens de circulation, - optimiser le réseau EPU « intelligent » en intégrant des capteurs et objets connectés pour gérer au mieux les problématiques rencontrées, - donner une place aux piétons (intégrer les préconisations du PAVE) et cyclistes (signalétique de jalonnement et équipements spécifiques tels que des stationnements vélos courte durée, longue durée (abris collectifs ouverts ou fermés, individuels), stations de réparation en libre-service, location vélos et vélos à assistance électrique), - améliorer le stationnement, intégrer le covoiturage ainsi qu'une aire de service pour les camping-cars, - permettre la création de terrasses pour les commerçants en élargissant et en sécurisant les zones piétonnes, - mettre en valeur les abords de la Baïse (coin détente, ponton pêche, sécurisation quai (plaisance, crue)), - végétaliser les espaces autour des points remarquables (abords MH, squares, places) en respectant les prescriptions du PSMV - intégrer le tri sélectif et la collecte des OM pour supprimer les points noirs en centre-ville, - accueillir des « canisites » actuellement absents sur le centre-ville pour concentrer les déjections canines, - accueillir les manifestations diverses sur le domaine public avec les équipements adéquats, dans un cadre sécurisé et fonctionnel (mobilier urbain adapté et adaptable facilement suivant contrainte),

	<p>- intégrer le volet paysager avec une approche permettant de réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, les pollutions des milieux aquatiques et de tenir compte de la charte Natura 2000 (plantation d'arbres, fleurissement pied de mur, mur végétal, noues paysagères, plantations de haies, etc.),</p> <p>- étudier la mise en œuvre du compostage collectif,</p> <p>- supprimer la publicité et la signalétique d'information locale (SIL) inutiles.</p> <p>En plus du réaménagement des voiries, le programme prévisionnel de construction porte sur la réalisation du réaménagement de la halle du Foirail (bardage sur plusieurs côtés, réfection couverture et mise au norme des arènes)</p>																									
Maître d'ouvrage	Commune de Nérac																									
Partenaires	Albret Communauté, Etat																									
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du diagnostic ▪ Avant-projet chiffré ▪ Réalisation des études plus poussées d'avant -projet opérationnel ▪ Réalisation de l'ensemble des travaux 																									
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cout total de l'opération</td> <td>5 100 000,00</td> <td>CCAC</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat (DETR)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>5 100 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>5 100 000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Cout total de l'opération	5 100 000,00	CCAC					Etat (DETR)					Autofinancement			TOTAL	5 100 000,00	TOTAL	5 100 000,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																						
Cout total de l'opération	5 100 000,00	CCAC																								
		Etat (DETR)																								
		Autofinancement																								
TOTAL	5 100 000,00	TOTAL	5 100 000,00																							
Calendrier	2022 (études)																									

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants dans les centres bourgs

Intitulé	Création de 4 logements dans le cadre d'une rénovation énergétique performante																																											
DESCRIPTION DE L'ACTION																																												
Description	Réhabilitation d'un ancien immeuble situé dans le bourg de Montagnac et à proximité du commerce multi-services afin d'y aménager 4 logements dans le cadre d'une rénovation globale thermique et énergétique																																											
Objectif(s)	<p>Propriétaire d'un ancien bâtiment qui accueillait la boulangerie, la commune de Montagnac sur Auvignon en partenariat avec la communauté de communes s'est engagée dans un projet répondant à un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux besoins de la communauté de communes afin d'installer la crèche « au petit bonheur » dans un espace répondant aux normes d'accueil du jeune-enfant. La crèche sera située au rez-de-chaussée de l'immeuble. - créer des logements sociaux accessibles à des personnes à mobilité réduite et/ou âgées. 																																											
Maître d'ouvrage	Commune de Montagnac sur Auvignon																																											
Partenaires	Albret Communauté comme locataire du rez-de-chaussée de l'immeuble qui accueillera la micro crèche « Au petit bonheur »																																											
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	Nombre de logements créés																																											
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>360 858,13</td> <td>Département</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>28 810,00</td> <td>Etat - DETR</td> <td>90 000,00</td> <td>23,10%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DSIL</td> <td>97 420,00</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - autres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>202 248,13</td> <td>51,90%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>389 668,13</td> <td>TOTAL</td> <td>389 668,13</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Travaux	360 858,13	Département			Honoraires	28 810,00	Etat - DETR	90 000,00	23,10%			Etat - DSIL	97 420,00	25%			Etat - autres					Région					Autofinancement	202 248,13	51,90%	TOTAL	389 668,13	TOTAL	389 668,13	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																								
Travaux	360 858,13	Département																																										
Honoraires	28 810,00	Etat - DETR	90 000,00	23,10%																																								
		Etat - DSIL	97 420,00	25%																																								
		Etat - autres																																										
		Région																																										
		Autofinancement	202 248,13	51,90%																																								
TOTAL	389 668,13	TOTAL	389 668,13																																									
Calendrier	2021 / 2022																																											

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants dans les centres bourgs

Intitulé	Remplacement de deux bow-strings sur le canal																																												
DESCRIPTION DE L'ACTION																																													
Description	<p>Dans le cadre de sa politique de suivi des ouvrages d'art, la communauté de commune Albret Communauté, a lancé en régie, en 2019 un diagnostic des ouvrages supportant une voie d'intérêt communautaire.</p> <p>Sur les 150 ouvrages de compétence intercommunale, 2/3 ont fait l'objet d'un premier diagnostic en interne et une dizaine ont été concerné par un programme de réparation en 2019.</p> <p>Aujourd'hui l'attention se porte sur les 6 ouvrages de type « bow-string » qui enjambent le canal latéral à la Garonne. Ce sont des ponts en béton armé composés d'une travée unique datant des années 1930. Ils n'ont vraisemblablement jamais fait l'objet de travaux de réparation et présentent en apparence d'importants désordres qui nous incitent à la plus grande prudence. Nous avons demandé aux Maires des 3 communes concernées (Montesquieu, Bruch et Feugarolles) d'abaisser immédiatement la limitation de tonnage à 5T, dans l'attente de diagnostics structurels plus précis. Ces ouvrages ont un rôle structurant dans les déplacements des riverains et des agriculteurs de la plaine de Garonne. La capacité d'origine de ces ouvrages était de 12T (en 1930). Aujourd'hui nous constatons régulièrement le franchissement par des engins d'un poids supérieur et ce en dépit de l'abaissement de la limitation à 5T</p>																																												
Objectif(s)	- Mise en sécurité des ouvrages																																												
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																																												
Partenaires	VNF																																												
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	Nombre de ponts réaménagés																																												
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>2 039 850,00</td> <td>Département</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DETR</td> <td>815 940,00</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DSIL</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - autres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>1 223 910,00</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2 039 850,00</td> <td>TOTAL</td> <td>2 039 850,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Travaux	2 039 850,00	Département					Etat - DETR	815 940,00	40			Etat - DSIL					Etat - autres					Région					Autofinancement	1 223 910,00	60	TOTAL	2 039 850,00	TOTAL	2 039 850,00					
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																									
Travaux	2 039 850,00	Département																																											
		Etat - DETR	815 940,00	40																																									
		Etat - DSIL																																											
		Etat - autres																																											
		Région																																											
		Autofinancement	1 223 910,00	60																																									
TOTAL	2 039 850,00	TOTAL	2 039 850,00																																										
Calendrier	2021 / 2022																																												

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026**Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion**

Intitulé	Réouverture du commerce de cœur de village à Moncaut et constitution d'un ilot de logements attenants				
DESCRIPTION DE L'ACTION					
Description	<p>Le recul du nombre de commerces de proximité dans les espaces ruraux est une réalité statistique.</p> <p>La commune de Moncaut fait partie de ces communes qui ont déploré la fermeture de leurs commerces de proximité, dont le café emblématique VIDAL. L'établissement qui permettait aux habitants de se retrouver et d'échanger entre eux est désormais fermé, la licence IV est toujours active.</p> <p>Le projet consiste en la rénovation de cette unité foncière privée, composée de 580 m² de bâti et de 315 m² d'extérieur, située au cœur du village, entre la rue du jeu de boules, l'église et la Mairie, qui possède un haut potentiel de par sa centralité, pour en faire un lieu de vie et de proximité de type café multiple rural avec terrasse et vue sur les coteaux, assorti de 4 à 6 logements.</p> <p>Le service Maîtrise d'ouvrage de Domofrance, en collaboration avec la Mairie, étudie la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble de 895 m², afin d'y réaliser les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet (installation du café avec terrasse et 4 à 6 logements à loyer modéré), et recherche pour cela des partenaires. Le fonds friches du Plan de Relance va ainsi être mobilisé.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins des habitants en termes d'accès à des services de proximité - Créer un lieu de rassemblement collectif et de détente individuelle et de facto apporter du lien social et lutter contre l'isolement - Revitaliser et animer le cœur de ville - Fournir de nouveaux logements décents pour la commune et participer à son repeuplement et au renouvellement des générations - Mettre fin au risque de péril dû à la dégradation du bâtiment 				
Maître d'ouvrage	DOMOFRANCE / EPF / Commune de Moncaut				
Partenaires	Etat / Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine / Association SOS opération « 1000 cafés » / Autres				
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et portage par un tiers ▪ Réactivation du commerce et taux de fréquentation du lieu ▪ Taux d'occupation des logements 				
Moyens financiers	DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%
	Etudes		DSIL		
	Démolition		DETR		
	Réhabilitation		Autofinancement		
	TOTAL		TOTAL		
Non chiffré à ce jour					
Calendrier	Étude 2022 / réalisation 2023				

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion

Intitulé	Aménagement d'un complexe sportif jeunesse (skate-park et city stade)																																							
DESCRIPTION DE L'ACTION																																								
Description	<p>La commune de Nérac porte un projet d'aménagement d'un équipement sportif comprenant un terrain multisports et une aire de skate-park susceptible d'être implanté sur le plateau sportif devant le gymnase BERT situé boulevard Pierre de Coubertin.</p> <p>Ces équipements compléteront l'offre existante et s'adresseront aux scolaires (collèges et lycées de la commune) en priorité, ainsi qu'aux sportifs et amateurs organisés en associations. Ces équipements seront aussi utilisés hors temps scolaires et constitueront le maillon manquant entre le sport en club ou à l'école, les activités périscolaires, et celui plus libre qui fait défaut sur le territoire.</p> <p>Cet espace permettra aux adolescents et aux préadolescents de s'approprier une structure durant le temps de loisir, de l'autogérer en liaison avec les élus, et initier des projets plus construits.</p> <p>L'objectif est aussi, à travers cet espace fédérateur, la prévention de troubles du voisinage que la réunion du 23 mars 2017 du CISPD a fait émerger, du fait de pratiques sportives bruyantes en centre-ville.</p> <p>La commune disposait jusqu'alors de modules de skate-park sous une halle couverte en centre-ville. Lors de la dernière vérification par le bureau de contrôle, 80 % des modules (6 au total) présentaient des non-conformités et ont été déposés.</p> <p>Le futur site, situé à l'intérieur d'un complexe sportif composé de gymnases, piscine, terrain de rugby, offre les caractéristiques idéales pour la pratique en plein air.</p>																																							
Objectif(s)	<p>Répondre aux besoins de la jeunesse en leur proposant un espace sportif, récréatif, ludique et intégrateur, tout en garantissant la sécurité de l'usage</p> <p>Canalisation des nuisances sonores en un même lieu</p>																																							
Maître d'ouvrage	Commune de Nérac																																							
Partenaires	Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) / Conseil Départemental (CD 47) / Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) / Etat (DETR)																																							
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Livraison effective ▪ Fréquentation du lieu ▪ Création d'une association autour de la pratique 																																							
Moyens financiers	<table border="1" data-bbox="448 1561 1449 1854"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Equipement</td> <td>130 000,00</td> <td>Etat - DETR</td> <td>20 000,00</td> <td>15,38%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département 47</td> <td>20 000,00</td> <td>15,38%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CNDS</td> <td>20 000,00</td> <td>15,38%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FIPD</td> <td>10 000,00</td> <td>7,70%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>60 000,00</td> <td>46,16%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>130 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>130 000,00</td> <td>100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Equipement	130 000,00	Etat - DETR	20 000,00	15,38%			Département 47	20 000,00	15,38%			CNDS	20 000,00	15,38%			FIPD	10 000,00	7,70%			Autofinancement	60 000,00	46,16%	TOTAL	130 000,00	TOTAL	130 000,00	100,00 %
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																				
Equipement	130 000,00	Etat - DETR	20 000,00	15,38%																																				
		Département 47	20 000,00	15,38%																																				
		CNDS	20 000,00	15,38%																																				
		FIPD	10 000,00	7,70%																																				
		Autofinancement	60 000,00	46,16%																																				
TOTAL	130 000,00	TOTAL	130 000,00	100,00 %																																				
Calendrier	2022																																							

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion

Intitulé	Étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU																								
DESCRIPTION DE L'ACTION																									
Description	Albret Communauté a mis en place un PIG Habitat en 2019 et a lancé fin 2020 un PLH, elle veut maintenant travailler sur une OPAH-RU à l'échelle des 9 bourgs de l'ORT afin de les redynamiser.																								
Objectif(s)	Limiter l'étalement urbain, résorber la vacance, réinvestir les centre-bourgs et maintenir l'attractivité du territoire																								
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																								
Partenaires	État (ANAH), Région Nouvelle Aquitaine																								
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du diagnostic ▪ Calibrage de la convention ▪ Rédaction de la convention et mise en œuvre du dispositif 																								
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cout total de l'opération</td> <td>30 000,00</td> <td>Etat</td> <td>15 000,00</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>15 000,00</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>30 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>30 000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Cout total de l'opération	30 000,00	Etat	15 000,00	50%			Autofinancement	15 000,00	50%	TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																					
Cout total de l'opération	30 000,00	Etat	15 000,00	50%																					
		Autofinancement	15 000,00	50%																					
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00																						
Calendrier	2022																								

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la cohésion

Intitulé	Aménagement du parc de la mairie de Lavardac																								
DESCRIPTION DE L'ACTION																									
Description	La commune de Nérac souhaite réaliser une requalification et un aménagement de l'espace scénique du parc de la mairie																								
Objectif(s)	Conforter le réseau de places et placettes : - éclairage - mise en accessibilité PMR - aménagements légers																								
Maître d'ouvrage	Commune de Lavardac																								
Partenaires																									
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des travaux ▪ Réalisation des aménagements ▪ Fréquentation (nombre de manifestations avec le nombre de personnes y participant) 																								
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cout total de l'opération</td> <td>52 000,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>52 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>52 000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Cout total de l'opération	52 000,00						Autofinancement			TOTAL	52 000,00	TOTAL	52 000,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																					
Cout total de l'opération	52 000,00																								
		Autofinancement																							
TOTAL	52 000,00	TOTAL	52 000,00																						
Calendrier	2022																								

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 3 : Accroître l'attractivité du territoire

Intitulé	Chef de projet ORT/PVD																							
DESCRIPTION DE L'ACTION																								
Description	Recrutement d'un chef de projet pour assurer le pilotage du programme Petites Villes de Demain (PVD) et l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)																							
Objectif(s)	<p>Animer et accompagner la mise en œuvre des actions :</p> <p>Garantir l'avancement du projet e accompagnant la mise en œuvre des différentes actions</p> <p>Assurer la coordination des différentes maitrises d'ouvrage</p> <p>Faire le lien entre les différentes instances de gouvernance et avec les usagers</p> <p>Assurer le suivi du projet au quotidien</p>																							
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																							
Partenaires	État (ANAH, BDT), Région Nouvelle Aquitaine																							
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de poste en juillet 2020 ▪ Délai de réalisation des actions 																							
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaire et charges</td> <td>245 000,00</td> <td>Etat</td> <td>183 000,00</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>62 000,00</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>245 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>245 000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Salaire et charges	245 000,00	Etat	183 000,00	75%			Autofinancement	62 000,00	25%	TOTAL	245 000,00	TOTAL	245 000,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																				
Salaire et charges	245 000,00	Etat	183 000,00	75%																				
		Autofinancement	62 000,00	25%																				
TOTAL	245 000,00	TOTAL	245 000,00																					
Calendrier	2021-2026																							

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 3 : Accroître l'attractivité du territoire

Intitulé	Valorisation touristique du Moulin des Tours																																	
DESCRIPTION DE L'ACTION																																		
Description	<p>Le site du Moulin des Tours, sur la commune de Nérac, propriété d'Albret Communauté, est un ensemble surplombant la rivière Gélise qui constitue un important ensemble défensif historique. Composé notamment d'un Moulin médiéval fortifié du XIVème siècle réhaussé de quatre tours, d'un jardin et d'un Pont Roman, ce site est inscrit dans le dispositif sites Majeurs d'Aquitaine.</p> <p>La valorisation patrimoniale et touristique de cet ensemble à fort potentiel peut constituer un pôle d'attractivité touristique majeur, qui s'intègre pleinement dans la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » que poursuit actuellement Albret Communauté, et l'hébergement à la fois d'une antenne de l'Office de Tourisme et d'une Galerie d'Art Associative.</p> <p>Force est de constater que l'agencement actuel du site ne permet pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accessibilité au sommet des 4 tours - la conformité demandée pour les ERP (établissements recevant du public) - la valorisation optimale du site - la modernisation de l'offre dont le « ré-enchantement » visuel et virtuel du lieu 																																	
Objectif(s)	<p>Etape 1 : Mise en accessibilité des tours</p> <p>Etape 2 : Mise en tourisme de l'édifice par le développement d'une offre modernisée de type scénographie et réalité virtuelle et augmentée</p>																																	
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																																	
Partenaires	Etat (DETR) / DREAL / Région nouvelle Aquitaine /																																	
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accord DREAL et Bâtiments de France ▪ Accessibilité et Sécurité ERP conforme ▪ Convergence du projet avec la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » ▪ Augmentation de la fréquentation touristique et présentielle 																																	
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cout total de l'opération</td> <td>1 384 173,00</td> <td>Etat - DETR</td> <td>425 000,00</td> <td>30,70%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région NA</td> <td>341 169,20</td> <td>24,65%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département 47</td> <td>341 169,20</td> <td>24,65%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>276 834,60</td> <td>20,00%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 384 173,00</td> <td>TOTAL</td> <td>1 384 173,00</td> <td>100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Cout total de l'opération	1 384 173,00	Etat - DETR	425 000,00	30,70%			Région NA	341 169,20	24,65%			Département 47	341 169,20	24,65%			Autofinancement	276 834,60	20,00%	TOTAL	1 384 173,00	TOTAL	1 384 173,00	100,00 %
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																														
Cout total de l'opération	1 384 173,00	Etat - DETR	425 000,00	30,70%																														
		Région NA	341 169,20	24,65%																														
		Département 47	341 169,20	24,65%																														
		Autofinancement	276 834,60	20,00%																														
TOTAL	1 384 173,00	TOTAL	1 384 173,00	100,00 %																														
Calendrier	2022- 2023																																	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 3 : Accroître l'attractivité du territoire

Intitulé	Accompagnement au marketing territorial et à la prospection exogène																													
DESCRIPTION DE L'ACTION																														
Description	<p>Albret Communauté dispose de nombreux atouts pour renforcer son attractivité économique, en particulier la proximité d'Agen, son agriculture, les activités touristiques...</p> <p>Albret Communauté souhaite mettre en valeur ses atouts au travers d'une démarche de marketing territorial, pour dépasser le stade du diagnostic et de l'introspection, et se doter d'arguments pour se singulariser et convaincre.</p> <p>Par le développement d'une stratégie d'attractivité, le Territoire entend attirer l'attention des entreprises exogènes (PME, start-up, ...) et permettre le renouvellement et le développement de la population active.</p> <p>Bien qu'Albret Communauté se soit inscrite au Club de l'Attractivité proposé par la Région Nouvelle Aquitaine, la mise en lumière de ses atouts ne peut se faire sans l'accompagnement spécifique d'un spécialiste en marketing territorial et communication.</p>																													
Objectif(s)	<p>Mettre en lumière, en image et en mots l'Albret sous tous ses aspects (proposition de mode de vie, qualité de vie, terre de production agricole, bien-vivre, potentiel de développement, tourisme, ...) jusqu'à l'aboutissement de supports média séduisants (du positionnement : qui sommes-nous ? à la séduction ciblée : vers quoi voulons nous tendre ?)</p> <p>Accroître l'attractivité du territoire en valorisant spécifiquement le foncier disponible pour favoriser les implantations exogènes sur les zones d'activités de l'Albret, et notamment la technopole de l'amont agricole nommée Agrinove</p> <p>De façon indirecte, grâce à l'installation de nouvelles entreprises, renforcer le tissu économique du territoire, l'offre d'emplois et le revenu médian</p>																													
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																													
Partenaires	SMDEN (Agrinove) / Région Nouvelle Aquitaine																													
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Livraison effective du plan média ▪ Enquête de notoriété ▪ Aliénations foncières et implantations effectives ▪ Evaluation de la méthodologie de prospection 																													
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingénierie</td> <td>30 000,00</td> <td>DSIL</td> <td>12 000,00</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DETR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>18 000,00</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>30 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>30 000,00</td> <td>100,00</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Ingénierie	30 000,00	DSIL	12 000,00	40			DETR					Autofinancement	18 000,00	60	TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00	100,00				
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																										
Ingénierie	30 000,00	DSIL	12 000,00	40																										
		DETR																												
		Autofinancement	18 000,00	60																										
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00	100,00																										
Calendrier	2022																													

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 3 : Accroître l'attractivité du territoire

Intitulé	Manager de commerce/ chargé de mission Action Collective de Proximité (ACP)																												
DESCRIPTION DE L'ACTION																													
Description	Recrutement d'un chargé de mission pour accompagner la mise en œuvre des actions spécifiques au commerce et à l'artisanat																												
Objectif(s)	<p>Animer l'ACP afin de soutenir le tissu artisanal et commercial du territoire</p> <p>Participer à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation du commerce sur le territoire</p> <p>Augmenter la fréquentation des centres-villes centres-bourgs</p> <p>Attirer de nouveaux clients afin de renforcer les parts de marché du « cœur de ville »</p> <p>Renforcer la lisibilité et la convivialité de l'offre commerciale : faire venir, faire rester</p> <p>Pérenniser et dynamiser l'activité commerciale</p> <p>Renforcer les moyens d'intervention en faveur de l'attractivité commerciale en centre-bourg</p>																												
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																												
Partenaires	État (BDT), Région Nouvelle Aquitaine																												
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement ▪ Délai de réalisation des actions 																												
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaire et charges</td> <td>120 000,00</td> <td>BDT</td> <td>26 250,00</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région NA</td> <td>26 250,00</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>67 500,00</td> <td>56%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>120 000,00</td> <td>TOTAL</td> <td>120 000,00</td> <td>100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Salaire et charges	120 000,00	BDT	26 250,00	22%			Région NA	26 250,00	22%			Autofinancement	67 500,00	56%	TOTAL	120 000,00	TOTAL	120 000,00	100,00 %
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																									
Salaire et charges	120 000,00	BDT	26 250,00	22%																									
		Région NA	26 250,00	22%																									
		Autofinancement	67 500,00	56%																									
TOTAL	120 000,00	TOTAL	120 000,00	100,00 %																									
Calendrier	2021-2023																												

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Aménagement de la Voie Verte Nérac - Lavardac																																												
DESCRIPTION DE L'ACTION																																													
Description	<p>La réhabilitation de l'ancienne voie ferrée entre Feugarolles et Condom en voie verte permettra de relier 7 communes du territoire, sur un axe sécurisé, desservant plusieurs zones d'activités, des équipements et des services (services à la population, services culturels, établissements scolaires). En plus de permettre le report modal de certains trajets du quotidien, ou domicile/travail puisqu'elle dessert les zones d'activités économiques de la centralité du territoire, ce projet permettra de développer, également et fortement le cyclotourisme sur le territoire, et plus largement dans le Sud-Ouest.</p> <p>L'objectif est de commencer par le tronçon Lavardac / Nérac, qui concentre la majorité des flux de déplacements de l'axe</p>																																												
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un axe de mobilité douce entre les deux pôles principaux du territoire - Participer à la création en site propre de deux itinéraires européens, la V3 dite Scandibérique reliant Trondheim (Norvège) à Saint Jacques de Compostelle (Espagne et la V82 qui relie les Hautes-Pyrénées au canal latéral à la Garonne) 																																												
Maître d'ouvrage	Albret Communauté																																												
Partenaires	Communauté de communes de la Ténarèze dans le Gers (Occitanie) / SNCF Réseau																																												
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	Nombre de kilomètres de voie aménagée																																												
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagements</td> <td>1 709 399,00</td> <td>Département</td> <td>170 939,90</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DETR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - DSIL</td> <td>600 000,00</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat - autres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td>427 349,75</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>512 819,70</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 709 399,00</td> <td>TOTAL</td> <td>1 709 399,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Aménagements	1 709 399,00	Département	170 939,90	10			Etat - DETR					Etat - DSIL	600 000,00	35			Etat - autres					Région	427 349,75	25			Autofinancement	512 819,70	30	TOTAL	1 709 399,00	TOTAL	1 709 399,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																									
Aménagements	1 709 399,00	Département	170 939,90	10																																									
		Etat - DETR																																											
		Etat - DSIL	600 000,00	35																																									
		Etat - autres																																											
		Région	427 349,75	25																																									
		Autofinancement	512 819,70	30																																									
TOTAL	1 709 399,00	TOTAL	1 709 399,00																																										
Calendrier	2022																																												

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Chaudière biomasse – Commune de Lavardac																																							
DESCRIPTION DE L'ACTION																																								
Description	<p>Installation d'une chaudière granulée bois pour la distribution de chaleur renouvelable, qui desservira les bâtiments du groupe scolaire de la commune de Lavardac.</p> <p>Les bâtiments de l'école primaire et maternelle sont actuellement chauffés par deux chaudières au gaz de ville, pour une surface totale d'environ 2060 m².</p>																																							
Objectif(s)	<p>Grâce à ce réseau de chaleur renouvelable, le patrimoine bâtementaire municipal deviendra exemplaire en matière de réduction de Gaz à effet de serre et en amélioration de la facture énergétique. En effet, ces travaux permettront</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La suppression de la dépendance aux énergies fossiles (gaz naturel) ▪ L'amélioration de l'Efficacité énergétique du système de chauffe 																																							
Maître d'ouvrage	Commune de Lavardac																																							
Partenaires	ADEME - TE47 - Albret Communauté																																							
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments desservis : 2 ▪ Puissance installée (kW) : 120 kW ▪ Energie renouvelable utile produite (kWh/an) – 167 000 kWh/an estimés ▪ Taux de couverture biomasse (%) – 100% 																																							
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Equipement</td> <td>63 466,00</td> <td>Etat - DSIL</td> <td>16 036,80</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ADEME – CDT « OCRe »</td> <td>34 736,00</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>12 693,20</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>63 466,00</td> <td>TOTAL</td> <td>63 466,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Equipement	63 466,00	Etat - DSIL	16 036,80	25			ADEME – CDT « OCRe »	34 736,00	55													Autofinancement	12 693,20	20	TOTAL	63 466,00	TOTAL	63 466,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																				
Equipement	63 466,00	Etat - DSIL	16 036,80	25																																				
		ADEME – CDT « OCRe »	34 736,00	55																																				
		Autofinancement	12 693,20	20																																				
TOTAL	63 466,00	TOTAL	63 466,00																																					
Calendrier	2022																																							

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Rénovation de l'Eclairage Public – Commune de Barbaste																																							
DESCRIPTION DE L'ACTION																																								
Description	La qualité de l'éclairage public est un enjeu majeur pour l'attractivité de la commune, le confort de vie des habitants, l'image perçue par les touristes de passage, et surtout pour la facture énergétique. La commune de Barbaste a entamé une politique de rénovation de son éclairage public depuis 2018 et dispose encore d'un réseau de 88 points lumineux anciens et énergivores.																																							
Objectif(s)	Rénovation des 88 derniers points lumineux anciens et énergivores pour passer en LED (sur l'ensemble de la commune) Cette rénovation permettra de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clôturer la rénovation énergétique du parc d'éclairage public de la Commune ▪ Réduire les consommations énergétiques : 70% de gain envisagé ▪ Réduire les coûts de maintenance ▪ Améliorer la qualité du confort lumineux 																																							
Maître d'ouvrage	Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE47)																																							
Partenaires	Commune de Barbaste																																							
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de points lumineux rénovés ▪ Puissance installée (kW) ▪ Economie d'énergie (kWh/an) – 42 208 kWh/an estimé 																																							
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation</td> <td>70 400,00</td> <td>Etat - DSIL</td> <td>24 640,00</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>45 760,00</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>70 400,00</td> <td>TOTAL</td> <td>70 400,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Installation	70 400,00	Etat - DSIL	24 640,00	35																		Autofinancement	45 760,00	65	TOTAL	70 400,00	TOTAL	70 400,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																				
Installation	70 400,00	Etat - DSIL	24 640,00	35																																				
		Autofinancement	45 760,00	65																																				
TOTAL	70 400,00	TOTAL	70 400,00																																					
Calendrier	2021 ou 2022																																							

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Rénovation de l'Eclairage Public – Commune de Mézin																																							
DESCRIPTION DE L'ACTION																																								
Description	<p>La qualité de l'éclairage public est un enjeu majeur pour l'attractivité de la commune, le confort de vie des habitants, l'image perçue par les touristes de passage, et surtout pour la facture énergétique.</p> <p>La commune de Mézin a entamé une politique de rénovation de son éclairage public depuis 2018 et dispose encore d'un réseau de 58 points lumineux anciens et énergivores.</p>																																							
Objectif(s)	<p>Rénovation des 58 derniers points lumineux anciens et énergivores pour passer en LED sur l'ensemble de la commune</p> <p>Cette rénovation permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clôturer la rénovation énergétique du parc d'éclairage public de la Commune ▪ Réduire les consommations énergétiques : 70% de gain envisagé ▪ Réduire les couts de maintenance ▪ Améliorer la qualité du confort lumineux 																																							
Maître d'ouvrage	Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE47)																																							
Partenaires	Commune de Mézin																																							
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de points lumineux rénovés ▪ Puissance installée (kW) ▪ Economie d'énergie (kWh/an) – 27 819 kWh/an estimé 																																							
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation</td> <td>40 600,00</td> <td>Etat - DSIL</td> <td>14 210,00</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>26 390,00</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>40 600,00</td> <td>TOTAL</td> <td>40 600,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Installation	40 600,00	Etat - DSIL	14 210,00	35																		Autofinancement	26 390,00	65	TOTAL	40 600,00	TOTAL	40 600,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																				
Installation	40 600,00	Etat - DSIL	14 210,00	35																																				
		Autofinancement	26 390,00	65																																				
TOTAL	40 600,00	TOTAL	40 600,00																																					
Calendrier	2021 ou 2022																																							

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Réseau Technique Biomasse – Commune de Francescas																																						
DESCRIPTION DE L'ACTION																																							
Description	<p>Réalisation d'un réseau technique pour la distribution de chaleur renouvelable, produite par une chaudière à granulés centrale, qui desservira 2 bâtiments communaux : l'école primaire et la salle des fêtes.</p> <p>Les bâtiments sont actuellement chauffés par des chaudières au gaz naturel individuelles, pour une surface totale d'environ 1 400m².</p>																																						
Objectif(s)	<p>Grâce à ce réseau de chaleur renouvelable, le patrimoine bâtementaire municipal deviendra exemplaire en matière de réduction de Gaz à effet de serre et en amélioration de la facture énergétique. En effet, ces travaux permettront</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La suppression la dépendance aux énergies fossiles (gaz naturel) ▪ L'amélioration de l'Efficacité énergétique du système de chauffe 																																						
Maître d'ouvrage	Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE47)																																						
Partenaires	Albret Communauté - ADEME																																						
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments desservis : 2 ▪ Puissance installée (kW) : 96W ▪ Energie renouvelable utile produite (kWh/an) – 110 000 kWh/an estimés ▪ Taux de couverture biomasse (%) – 90% 																																						
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Equipement</td> <td>84 500,00</td> <td>Etat - DSIL</td> <td>8 450,00</td> <td>10,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ADEME – CDT « OCRe »</td> <td>35 640,00</td> <td>38,57</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>40 410,00</td> <td>51,43</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>84 500,00</td> <td>TOTAL</td> <td>84 500,00</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Equipement	84 500,00	Etat - DSIL	8 450,00	10,00			ADEME – CDT « OCRe »	35 640,00	38,57													Autofinancement	40 410,00	51,43	TOTAL	84 500,00	TOTAL	84 500,00	1
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																			
Equipement	84 500,00	Etat - DSIL	8 450,00	10,00																																			
		ADEME – CDT « OCRe »	35 640,00	38,57																																			
		Autofinancement	40 410,00	51,43																																			
TOTAL	84 500,00	TOTAL	84 500,00	1																																			
Calendrier	2023																																						

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Réseau Technique Biomasse – Commune de Moncrabeau																																						
DESCRIPTION DE L'ACTION																																							
Description	<p>Réalisation d'un réseau technique pour la distribution de chaleur renouvelable, produite par une chaudière à granulés centrale, qui desservira 3 bâtiments communaux : corps de bâtiment mairie/salle des associations/salle des fêtes, école maternelle et école primaire.</p> <p>Les bâtiments sont actuellement chauffés par des chaudières au gaz naturel individuelles, pour une surface totale d'environ 900m².</p>																																						
Objectif(s)	<p>Grâce à ce réseau de chaleur renouvelable, le patrimoine bâti municipal deviendra exemplaire en matière de réduction de Gaz à effet de serre et en amélioration de la facture énergétique. En effet, ces travaux permettront</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La suppression la dépendance aux énergies fossiles (gaz naturel) ▪ L'amélioration de l'efficacité énergétique du système de chauffe 																																						
Maître d'ouvrage	Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE47)																																						
Partenaires	ADEME - Albret Communauté – Moncrabeau																																						
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments desservis : 3 ▪ Puissance installée (kW) : 90kW ▪ Energie renouvelable utile produite (kWh/an) – 139 000 kWh/an estimés ▪ Taux de couverture biomasse (%) – 100% 																																						
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Equipement</td> <td>92 400,00</td> <td>Etat - DSIL</td> <td>23 880,00</td> <td>25,80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ADEME – CDT « OCRe »</td> <td>50 040,00</td> <td>54,20</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>18 480,00</td> <td>20,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>92 400,00</td> <td>TOTAL</td> <td>92 400,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Equipement	92 400,00	Etat - DSIL	23 880,00	25,80			ADEME – CDT « OCRe »	50 040,00	54,20													Autofinancement	18 480,00	20,00	TOTAL	92 400,00	TOTAL	92 400,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																			
Equipement	92 400,00	Etat - DSIL	23 880,00	25,80																																			
		ADEME – CDT « OCRe »	50 040,00	54,20																																			
		Autofinancement	18 480,00	20,00																																			
TOTAL	92 400,00	TOTAL	92 400,00																																				
Calendrier	2022 ou 2023																																						

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – 2021 - 2026

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Intitulé	Réseau Technique Biomasse – Commune de Sainte Maure de Peyriac																																						
DESCRIPTION DE L'ACTION																																							
Description	<p>Réalisation d'un réseau technique pour la distribution de chaleur renouvelable, produite par une chaudière à granulés centrale, qui desservira 2 bâtiments communaux : corps de bâtiment mairie/salle des associations/logement communal et corps de bâtiment école/cantine.</p> <p>Les deux bâtiments sont respectivement chauffés par une chaudière gaz propane et des radiateurs électriques, pour une surface totale d'environ 500m².</p>																																						
Objectif(s)	<p>Grâce à ce réseau de chaleur renouvelable, le patrimoine bâtementaire municipal deviendra exemplaire en matière de réduction de Gaz à effet de serre et en amélioration de la facture énergétique. En effet, ces travaux permettront</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La suppression la dépendance aux énergies fossiles (gaz propane) ▪ L'amélioration de l'efficacité énergétique du système de chauffe 																																						
Maître d'ouvrage	Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE47)																																						
Partenaires	ADEME - Albret Communauté - Sainte Maure de Peyriac																																						
Indicateurs de suivi et/ ou de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bâtiments desservis : 2 ▪ Puissance installée (kW) : 34 kW ▪ Energie renouvelable utile produite (kWh/an) – 39 000 kWh/an estimés ▪ Taux de couverture biomasse (%) – 100% 																																						
Moyens financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th>€</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Equipement</td> <td>55 182,00</td> <td>Etat - DSIL</td> <td>8 277,30</td> <td>15,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ADEME – CDT « OCRe »</td> <td>16 098,00</td> <td>29,17</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>30 806,70</td> <td>55,83</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>55 182,00</td> <td>TOTAL</td> <td>55 182,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	Equipement	55 182,00	Etat - DSIL	8 277,30	15,00			ADEME – CDT « OCRe »	16 098,00	29,17													Autofinancement	30 806,70	55,83	TOTAL	55 182,00	TOTAL	55 182,00	
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%																																			
Equipement	55 182,00	Etat - DSIL	8 277,30	15,00																																			
		ADEME – CDT « OCRe »	16 098,00	29,17																																			
		Autofinancement	30 806,70	55,83																																			
TOTAL	55 182,00	TOTAL	55 182,00																																				
Calendrier	2023																																						

AR PREFECTURE

047-200068948-20210630-DE_069_2021-DE
Regu le 06/07/2021

[Annexe 4 : Maquette financière](#)

Orientation 1 : Valoriser les ressources économiques locales

Maître d'ouvrage	Actions	Année	Coût de l'action	Maître d'ouvrage	%		%	Département	%	Région NA	%	Europe	%	Autres	%
Albret Communauté / EPFL	Requalification friche industrielle de la verrerie	2022-2023	à déterminer												
Commune de Larvardac	Création de l'école du cirque et de la maison de la parentalité	2022	285 000,00												
	Modernisation du groupe scolaire	2021 - 2023	600 000,00	450 000,00		150 000,00									
Sous Total			885 000,00	450 000,00	51%	150 000,00	17%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des habitants dans les centres bourgs

Maître d'ouvrage	Actions	Année	Coût de l'action	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région NA	%	Europe	%	Autres	%
Albret Communauté	Etude préalable à l'OPAH-RU	2021	30 000,00	15 000,00	50%	15 000,00	50%								
	Chef de projet Opération de Revitalisation de Territoire	2021 - 2026	245 000,00	62 000,00	25%	183 000,00	75%								
	Remplacement de 2 ponts sur le canal	2022	2 039 850,00	1 223 910,00	60%	815 940,00	40%								
Commune de Moncaut	création d'un commerce et de logements	2022	à déterminer												
Commune de Nérac	Création d'un city stade	2022 - 2023	130 000,00	60 000,00	46%	20 000,00	15%	20 000,00	15%					30 000,00	23%
	Aménagement du cœur de ville - Etudes + travaux	2022 études	5 100 000,00												
Commune de Montagnac	Création de 4 logements sociaux	2021 - 2022	389 668,00	97 417,03	25%	90 000,00	23%								
						97 420,00	25%								
Commune de Lavardac	Aménagement du parc de la mairie	2022	52 000,00												
Sous Total			7 986 518,00	1 458 327,03	18%	1 221 360,00	15%	20 000,00		0,00	0%	0,00		30 000,00	0%

Orientation 3 : Accroître l'attractivité du territoire

Maître d'ouvrage	Actions	Année	Coût de l'action	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région NA	%	Europe	%	Autres	%
Albret Communauté	Chargé(e) de mission ORT / ACP	2021 - 2023	120 000,00	67 500,00	56%	26 250,00	22%			26 250,00	22%				
	accompagnement au marketing territorial	2022	30 000,00	18 000,00	60%	12 000,00	40%								
	Mise en valeur du Moulin des Tours	2022 - 2023	1 384 173,00	276 834,60	20%	425 000,00	31%	341 169,20	25%	341 169,20	25%				
Sous Total			1 534 173,00	362 334,60	24%	463 250,00	30%	341 169,20	22%	367 419,20	24%	0,00	0%	0,00	0%

Orientation 4 : Promouvoir la transition énergétique

Maître d'ouvrage	Actions	Année	Coût de l'action	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région NA	%	Europe	%	Autres	%
Albret Communauté	Voie verte Nérac - Lavardac	2022	1 709 398,80	341 879,76	20%	256 000,00	15%	170 939,88	10%	427 349,70	25%	169 229,46	10%		
						344 000,00	20%								
	Voie verte Lavardac - Feugarolles	2023	2 016 000,00												
	Voie verte Nérac - Moncrabeau	2024	4 209 000,00												
Territoire d'Energie 47	Réseau technique à Francescas	2022 - 2023	84 500,00	40 410,00	48%	8 450,00	10%							35 640,00	42%
	Réseau technique à Moncrabeau	2022 - 2023	92 400,00	18 480,00	20%	23 880,00	26%							50 040,00	54%
	Réseau technique à Sainte Maure de Peyriac	2024	55 182,00	46 904,70	85%	8 277,30	15%								
	Rénovation de l'éclairage public à Barbaste	2022-2023	70 400,00	45 760,00	65%	24 640,00	35%								
	Rénovation de l'éclairage public à Mézin	2022-2023	40 600,00	26 390,00	65%	14 210,00	35%								
Commune de Lavardac	Chaudière bois - groupe scolaire	2022	63 466,00	12 693,20	20%	16 036,80	25%							34 736,00	55%
Sous Total			8 340 946,80	532 517,66	6%	695 494,10		170 939,88	2%	427 349,70	5%	169 229,46	2%	120 416,00	1%

TOTAL

18 746 637,80

2 803 179,29

15%

2 530 104,10

13%

532 109,08

3%

794 768,90

4,24%

169 229,46

1%

150 416,00

1%

AR PREFECTURE

047-200068948-20210630-DE_069_2021-DE
Regu le 06/07/2021